FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Année 1913

THÈSE

N° 111

POUR LE

DOCTORAT EN MÉDECINE

PAR

LOUIS FOURNEAU

Né à Lourdes, le 6 Mai 1886.

LES TERRAINS DE JEUX

TRAVAIL DU LABORATOIRE DE LA LIGUE D'HYGIÈNE SCOLAIRE

Président : M. WEISS, *Professeur.*

PARIS

LE FRANÇOIS, ÉDITEUR

9 ET 11, RUE CASIMIR-DELAVIGNE

1913

Faculté de Médecine de Paris

LE DOYEN : M. LANDOUZY

PROFESSEURS :	MM.
Anatomie	NICOLAS
Physiologie	CH. RICHET
Physique médicale	WEISS
Chimie organique et Chimie générale	DESGREZ
Parasitologie et Histoire naturelle médicale	BLANCHARD
Pathologie et Thérapeutique générales	ACHARD
Pathologie médicale	WIDAL TEISSIER
Pathologie chirurgicale	LEJARS
Anatomie pathologique	PIERRE MARIE
Histologie	PRENANT
Opérations et appareils	AUGUSTE BROCA
Pharmacologie et matière médicale	POUCHET
Thérapeutique	MARFAN
Hygiène	CHANTEMESSE
Médecine légale	THOINOT
Histoire de la médecine et de la chirurgie	LETULLE
Pathologie expérimentale et comparée	ROGER
Clinique médicale	DEBOVE LANDOUZY GILBERT CHAUFFARD
Maladies des enfants	HUTINEL
Clinique des maladies mentales et des maladies de l'encéphale	GILBERT BALLET
Clinique des maladies cutanées et syphilitiques	GAUCHER
Clinique des maladies du système nerveux	DEJERINE
Clinique chirurgicale	DELBET QUENU RECLUS HARTMANN
Clinique ophtalmologique	DE LAPERSONNE
Clinique des maladies des voies urinaires	LEGUEU
Clinique d'accouchements	BAR PINARD RIBEMONT-DESSAIGNE
Clinique gynécologique	POZZI
Clinique chirurgicale infantile	KIRMISSON
Clinique thérapeutique	ALBERT ROBIN

Agrégés en exercice

MM.			
ALGLAVE	GUENIOT	LERI	RICHAUD
BERNARD	GUILLAIN	LOEPER	ROUSSY
BRANCA	JEANNIN	MAILLARD	ROUVIERE
BRUMPT	JOUSSET (A.)	MOCQUOT	SAUVAGE
CAMUS	LABBE (HENRI)	MULON	SCHWARTZ
CASTAIGNE	LAIGNEL-LAVASTINE	NICLOUX	SICARD
CHAMPY	LANGLOIS	NOBECOURT	TANON
CHEVASSU	LECENE	OKINCZYC	TERRIEN
COUVELAIRE	LEMIERRE	OMBREDANNE	TIFFENEAU
DESMAREST	LENORMANT	RATHERY	VILLARET
GOUGEROT	LEQUEUX	RETTERER	ZIMMERN
GREGOIRE	LEREBOULLET	RIBIERRE	

Par délibération en date du 9 décembre 1798, l'École a arrêté que les opinions émises dans les dissertations qui lui seront présentées, doivent être considérées comme propres à leurs auteurs et qu'elle n'entend leur donner aucune approbation ni improbation.

A LA MÉMOIRE DE MA MÈRE

En témoignage de mon éternelle affection.

A MON PÈRE

A TOUS LES MIENS

A MES AMIS

A mon Président de Thèse

Monsieur le Professeur WEISS
Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées,
Professeur de Physique médicale,
Membre de l'Académie de Médecine,
Chevalier de la Légion d'honneur.

A MON CHER MAITRE

MONSIEUR LE DOCTEUR MÉRY
Professeur agrégé à la Faculté,
Médecin de l'Hôpital des Enfants-Malades,
Chevalier de la Légion d'honneur.

AVANT-PROPOS

A la fin de mes études médicales je suis heureux d'adresser à mes maîtres mes sentiments de profonde reconnaissance. Je remercie M. le professeur Weiss de l'honneur qu'il m'a fait en acceptant la présidence de ma thèse.

Je remercie MM. les professeurs Letulle et Kirmisson de leur bon enseignement et de la sympathie qu'ils m'ont témoignée pendant mes années de stage dans leur service.

M. le professeur Letulle m'a ouvert toutes grandes les portes de son laboratoire où j'ai pu me familiariser avec l'anatomie pathologique.

M. le professeur Kirmisson, en dehors de son enseignement méthodique et précis donné aux lits des malades et aux consultations du Jeudi, m'a témoigné à une heure particulièrement pénible de mon existence une sympathie dont je lui serai toujours reconnaissant.

Je remercie, tout particulièrement, mon maître le professeur Méry, de m'avoir initié dans l'art difficile de la

médecine infantile. Je lui suis profondément reconnaissant de m'avoir confié ce travail *Sur les terrains de jeu*, et de l'honneur qu'il m'a fait en m'acceptant au sein de cette société admirable qu'est la Ligue d'hygiène scolaire. En lui dédiant ma thèse, je n'ai pas crû m'acquitter de la dette de reconnaissance que j'ai contractée envers lui, mais lui manifester combien je suis heureux de rester son élève et de travailler à ses côtés à la réalisation des vastes projets de la Ligue d'hygiène scolaire.

Il m'est particulièrement agréable d'exprimer à M. Tiffeneau, professeur agrégé à la Faculté de médecine, pharmacien des Hôpitaux, combien j'ai été touché de la grande sympathie qu'il m'a témoignée pendant toutes mes années d'études. Guidé par ses bons conseils, fort de son enseignement, j'ai pu surmonter de nombreuses difficultés.

Il est un maître et profond ami à qui je suis à la joie de prouver mon amitié fidèle et ma reconnaissance. C'est le docteur Maumus, chevalier de la Légion d'honneur. Malgré ses nombreux travaux sur « la cellule, la dégénérescence du protoplasma », ses recherches sur le cancer, il n'a cessé de veiller sur moi pendant ma vie d'étudiant. J'ai trouvé en lui un ami et un père.

J'adresse à M. Bougier professeur au collège Rollin, à MM. les docteurs Bazy, Doléris, Tombek, Larrieu, Laurence, Evrot, Garrelon, Dufestel et Cathala l'expression de ma vive reconnaissance.

Avant d'aborder l'étude des terrains de jeux scolaires, je tiens à préciser que c'est à dessein que j'ai négligé de parler de la question sports et athlétisme, n'ayant pour but que de traiter exclusivement : Les jeux et terrains de jeux scolaires, les sports et l'athlétisme faisant l'objet d'une division toute différente.

HISTORIQUE

« *Si bos te plâ pourtâ,* »
« *Soubem qué câou jouga* »
(*vieux proverbe patois*)
« Si tu veux bien te porter »
« Souvent il faut jouer »

Les exercices physiques qui pendant longtemps avaient été délaissés, ont retrouvé ces dernières années la faveur qu'ils méritaient : toutefois leurs bienfaits n'avaient pas toujours été méconnus, puisqu'ils trouvaient encore leurs échos dans les vieux proverbes patois.

L'antiquité consacra à l'éducation physique une passion admirable.

La nation grecque, idéal de beauté corporelle, symbole de force et d'énergie, reflet de haute culture intellectuelle, a manifesté pour les exercices de plein air un amour sans bornes. Remontons aux origines les plus éloignées du peuple grec, nous lisons qu'Apollon (1), Dieu de la beauté, de la médecine et des arts, pour tirer les hommes de la barbarie, institua les jeux pythiques.

Les Fables de l'antiquité nous conservent les noms des héros qui remportèrent le prix dans le premier concours

(1) Angelo Mosso. — *Les exercices physiques et le développement intellectuel*, traduit de l'italien par Valentine Claudius-Jacquet.

qu'il réglementa. Castor mérita la couronne décernée à la rapidité de la course; Polidéus vainquit au pugilat; Kalaïs à la course en armes; Pélée au lancement du disque; Télamon à la lutte; Hercule enfin au pancrace, le plus difficile de tous les jeux, qui comprenait à la fois la lutte et le pugilat. Ce sont ces exercices qui ont donné naissance aux jeux olympiques; et, ces jeux à leur tour devaient servir à l'éducation physique de la jeunesse hellénique. Les jeux olympiques avaient une telle importance en Grèce que la date de leur célébration était prise pour indiquer la chronologie. On sait, en effet, que les années étaient groupées par olympiades, c'est-à-dire à intervalles de 4 ans, à partir de l'année 776 avant Jésus-Christ : c'est l'année où furent rétablis les jeux olympiques. Plutarque raconte qu'à Olympie les enfants se livraient d'abord entre eux aux exercices que les adultes devraient exécuter les jours suivants. Les Spartiates avaient leurs fêtes les « Gymnopédies », où les jeux olympiques s'alliaient à la musique et aux chœurs de chant.

Et qui eut contemplé les Ioniens, tandis qu'ils fêtaient Apollon par les jeux, « eût pu croire, nous dit Hérodote, que ces hommes étaient des immortels et vivaient dans un éternel printemps de beauté juvénile ». Notre père Hippocrate combattit sévèrement les exercices violents auxquels la jeunesse hellénique se livrait à cette époque : les luttes, le pugilat, l'athlétisme, la gymnastique; il donna toutes ses préférences aux jeux de plein air. Ces exercices, nous dit-il, devaient donner aux hommes la force, la beauté la santé et surtout une bonne constitu-

tion ou « habitus », comme disaient les Latins. Aussi a-t-il formulé cet aphorisme (1) « *Affectus athleticus non naturalis, habitus salubris melior.* » *La diathèse athlétique n'est pas naturelle; un tempérament sain doit lui être préféré.*

Les Grecs néanmoins sans abandonner les exercices violents combattus par Hippocrate et dont les résultats étaient de donner au corps la force, la beauté et l'agilité, témoignèrent pour les jeux de plein air un très vif enthousiasme. Ils pratiquèrent les jeux du disque, du petit javelot; la course était un exercice très apprécié : course de vitesse, course de fonds, course d'obstacles. Le jeu de paume était le jeu le plus répandu et le plus estimé. Les danses pratiquées surtout à Athènes développaient l'élégance et la souplesse. Ces danses n'étaient point des exercices désordonnés, des sauts, des rondes grotesques, mais au contraire étaient cadencées, accomplies avec des règles sévères d'une harmonie admirable.

A Rome, les exercices physiques furent très appréciés. Les Romains furent de grands amateurs des jeux de plein air, et le Champ de Mars ne servait pas seulement à l'école du soldat, mais à l'entraînement de la jeunesse. Un jeu favori des enfants était le jeu du cerceau. Le cerceau était tel qu'on le voit de nos jours, c'est-à-dire un cercle métallique agrémenté toutefois de grelots et d'anneaux; le bâton qui le conduisait était de fer : les enfants s'amusaient follement à ce jeu; ils poussaient même leur petit orgueil à se disputer l'honneur d'avoir

(1) Cf. Mosso.

le plus beau cerceau. La jeunesse romaine sautait à la corde, jouait à saute-mouton, à colin-maillard, à la course à cloche-pied; elle manifesta également pour le jeu de la paume une véritable ardeur. Tels furent les jeux dans l'antiquité; comme on le voit, ils n'ont guère changé de nos jours, et dans la nomenclature des jeux d'aujourd'hui on retrouve les mêmes qu'autrefois.

*
* *

Dans l'ancienne France, les jeux de plein air trouvaient l'accueil le plus bienveillant. En pleine Guerre de Cent Ans, notre plus grand poète de l'époque, Eustache Deschams, ne disait-il pas (1) :

« Exercitez-vous au matin
Si l'air est clair et entérin (*pur*)
Et soient vos mouvements trempés (*exécutés avec mesure*).
Par les champs, ès bois et ès prés.
Et si le temps n'est de saison
Prenez l'esbat en vo maison. »

Tout bon Français à cette époque prenait « de l'ébat », c'est-à-dire qu'il se livrait au sport. Le mot sport, comme nous le fait remarquer M. Jusserand, n'est pas un emprunt fait à nos amis et voisins les Anglais, mais une reprise exercée sur eux. Sport dérive en effet de notre vieux français : desport, desporter.

Les jeux favoris du Moyen-Age furent les tournois et les joutes : les premiers étaient des exercices qui simulaient une bataille; les seconds étaient de véritables

(1) J. J. Jusserand. — *Les sports et jeux d'exercice dans l'Ancienne France*, p. 1.

duels dont l'arme de choix était la lance. Ces exercices étaient fort dangereux, et si les tournois devaient disparaître vers le XVIe siècle, les joutes au contraire devaient profiter d'une longue survie, et ce n'est qu'après la mort de Henri II qu'elles tombèrent en décadence. Néanmoins, les jeux de plein air trouvaient leurs partisans et leurs admirateurs. La jeunesse se livrait aux exercices violents : le saut en longueur, le saut en hauteur, le saut tout armé. La lutte était en grand honneur; on lançait le javelot; les courses pédestres étaient très appréciées, la gymnastique était une bonne préparation au développement musculaire, habituant aux armes; aussi restait-elle un des exercices préférés. Au XIIe siècle, il était un jeu fort amusant et très simple : c'était le jeu de la pierre. Il consistait à lancer le plus haut et le plus loin possible une grosse pierre ou un objet pesant. Cet exercice très en vogue à une époque où les exercices corporels étaient dans leur plus grande vigueur, avait le privilège d'activer l'émulation des joueurs qui cherchaient à montrer sans cesse leur supériorité. Le jeu de la pierre a eu, — à n'en pas douter, — une grande vogue au XIIe siècle. Il est encore un jeu à citer dans le Moyen-Age : c'est le jeu de la lance, qui consistait « à viser droit » et la Quintaine est la fidèle image de ce jeu. La « Quintaine » prenait deux caractères différents, selon qu'elle était un exercice pour habituer les jeunes gens au maniement de la lance ou qu'elle était exécutée en public. Ici elle prenait un caractère des plus bouffons. Les seigneurs heureux de se distraire avaient imposé à leurs vassaux comme redevance, fréquemment à l'occasion d'un mariage,

ces exercices amusants (1). Le futur mari devait courir publiquement en bateau. De fort rameurs le conduisaient à toute allure vers une cible. Il devait mettre sa lance au centre de la cible : dans le cas de maladresse, la lance buttait la partie dure, et le choc le faisait tomber dans la rivière. Ce bain forcé ne représentait rien d'agréable pour le pauvre patient. Néanmoins il acceptait ce petit malheur de fort bonne grâce, et le peuple se réjouissait de ce spectacle. La « Quintaine » survécut de longues années et ne disparût qu'au XVIIe siècle. Les villes trop enserrées du Moyen-Age avaient aménagé à leurs portes des espaces comme le Pré aux Clercs où les jeunes gens se livraient avec ardeur aux « desports » de toute espèce. Le Pré aux Clercs s'étendait dans le Faubourg Saint-Germain depuis la petite Seine jusqu'à la rue de Bourgogne actuelle. Le petit pré aux clercs plus voisin de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, était situé sur l'emplacement actuel des rues Bonaparte, Jacob et de Seine.

Tout le monde connaît l'ardeur que la Renaissance manifesta aux jeux de plein air. Les exercices physiques connurent une période de véritable engouement. Qui n'a lu, en effet, le ravissant roman où le petit Jehan de Saintré suivant les conseils de la charmante et volage dame des belles-cousines devient par l'exercice passionné de l'équitation, du saut, de la course, de l'escrime, le type accompli du beau chevalier sans reproche et sans peur, que tout le monde admire et que les princesses les plus lointaines ne peuvent s'empêcher d'aimer !

(1) Jusserand. — *Ibid.*, p. 164.

Les barres, l'exercice de l'arc, les luttes, le saut, le jeu de la paume, de la balle, du ballon étaient les jeux auxquels la jeunesse se livrait avec enthousiasme. Les jeux de quille, de boule, de palets en vigueur de nos jours datent de ces époques anciennes.

Il en est d'autres qui ont eu un sort aussi heureux : ce sont les jeux qui consistaient dans le renvoi d'un objet mobile. Tous légèrement modifiés ont donné naissance soit à la balle au but, soit au jeu de crosse, de tennis et de maillet, soit enfin à la pelote basque, jeu qui a un caractère local trop important pour être passé sous silence.

Le jeu de la pelote basque consiste à lancer au moyen « de la *chistera* », sorte de gouttière en osier, maintenue solidement au poignet droit et prolongeant le bras des joueurs d'une longueur de 70 à 80 centimètres, une balle, la lancer contre un fronton et de la ressaisir au bond. Ce jeu popularisé par Chiquito de Cambo se joue dans tout le pays basque, et principalement à Anglet, Cambo, Guéthary, Bayonne et Biarritz. M. Adolphe Brisson, dans un article des *Annales* sur la pelote basque nous a donné une description des plus charmantes de ce jeu. Il nous retrace d'une façon fort originale et toute de couleur locale la partie jouée par Chiquito. Aussi je me permets de reproduire cet article qui fera comprendre admirablement bien la technique du jeu, tout en donnant l'impression d'assister à la partie. « Lorsque du bout de la chistera, sorte

(1) *Annales politiques et littéraires*, 21 septembre 1913.

de gouttière en osier étroitement attachée au poignet droit, il saisit la balle au vol et pivotant sur lui-même la lance avec une herculéenne vigueur contre le mur, d'où elle rebondit sifflante, presque invisible. Quand il la rattrape, la relance, lui fait décrire une parabole majestueuse ou bien traîtreusement, la précipite au ras

de terre, déconcertant le camp adversaire par la hardiesse de l'attaque, jouissant du succès de sa ruse et du désarroi de l'ennemi : alors, un dieu, le dieu de la guerre est en lui : une ardeur surhumaine l'anime et le soulève.

« Il enflamme sa petite armée, l'encourage, la soutient, la guide des yeux, du geste, de la voix, lui jette en patois de ces apostrophes rudes et brèves qui fouettent le sang et décuplent l'énergie : il pressent les mala-

dresses, répare les fautes, assure la victoire. C'est un chef ». Il est encore un jeu dans le pays basque et le Béarn non moins intéressant que la pelote basque et dont les origines remontent au xve siècle : c'est le jeu de quille, jeu très estimé du peuple et auquel se livre tous les dimanches et jours de fête notre jeunesse pyrénéenne.

L'ardeur pour les jeux de plein air ne diminua pas au xvie siècle, mais le xviie siècle, siècle du raffinement et des belles-lettres, laissa de côté les exercices physiques. A peine accorda-t-il ses faveurs à certains jeux, comme à la course, aux barres, aux jeux de sociétés. C'est ainsi que le goût des jeux va en diminuant, et le xviiie siècle connaîtra une période de calme : une sorte de laisser-aller s'exerce sur les individus ; les exercices corporels ne meurent pas encore, mais sont délaissés par les classes élevées qui préfèrent se livrer à des jeux de repos et à l'étude. Cet abandon progressif des jeux a un profond retentissement sur l'organisme ; les corps semblent s'affaiblir et on ne retrouve plus cette souplesse, cette force et cette vigueur que les jeux avaient donnés aux siècles précédents.

La Révolution ne permit guère à la jeunesse de jouer. Aussi, dans cette période de troubles et de misères, la situation n'avait pas eu le temps d'être modifiée. Ce fut enfin pendant le Directoire que se produisit un faible mouvement en faveur de la réorganisation des jeux de plein air. Les courses à pied, les luttes d'athlètes, le jeu de paume furent assez pratiqués. Le Consulat fit revivre les anciens jeux français : la course, le saut, le jet

de la pierre, la balle, les barres, le jeu du ballon au pied. Cette réapparition fut de courte durée, et vers 1815, les exercices corporels et les jeux semblèrent avoir vécu à jamais.

Depuis le milieu du XIXe siècle, la situation resta analogue. Vers la fin du XIXe siècle, il y eut un retour aux jeux d'autrefois, et à l'heure actuelle, il se produit un mouvement qui a tendance à remettre en vigueur les principes adoptés par nos ancêtres de l'Ancienne France.

C'est grâce au dévouement des membres de nouvelles sociétés que nous devons d'heureuses réformes en France. Parmi elles, il en est une dont le dévouement est sans bornes, c'est la Société d'Hygiène Scolaire.

Elle a comme président M. le docteur Albert Mathieu, médecin à l'hôpital Saint-Antoine, comme président honoraire M. le docteur Le Gendre, médecin à l'hôpital Lariboisière; elle publie tous les trimestres un bulletin, rédigé avec un soin jaloux, par l'honorable M. Bougier, professeur au collège Rollin, et a comme collaborateurs MM. les docteurs A. Siredey, J.-Ch. Roux, Dufestel, MM. les professeurs Letulle et Weiss et comme secrétaire général, mon maître le professeur Méry, médecin à l'hôpital des Enfants-Malades, dont le zèle pour le perfectionnement de la jeunesse scolaire est inlassable. M. le docteur Dufestel, membre actif et dévoué de l'Hygiène scolaire, manifeste si vivement son désir de voir en France le rétablissement des jeux et des exercices physiques, qu'il fait venir une fois par semaine, pour l'éducation des élèves dont il a la charge, un moniteur de l'École d'appli-

cation de Joinville. Au Congrès International de l'Hygiène scolaire qui se tint à Paris en août 1910, les jeux et les terrains de jeux furent longuement étudiés, et les exercices physiques ont été considérés comme devant occuper une place importante dans nos programmes de l'enseignement moderne. N'oublions pas qu'à Joinville le lieutenant Gaubert a pris l'initiative de l'éducation physique de nos jeunes enfants depuis l'âge de 6 ans jusqu'à l'âge adulte. Il consacre à son enseignement un zèle admirable et on doit le remercier de donner à la France une élite de jeunes gens, éléments d'une armée redoutable. Nous devons au lieutenant de vaisseau Hébert uneméthode de gymnastique dont les résultats sont appelés à rendre les plus grands services à la cause du développement corporel et de l'énergie française. Nous connaissons tous le dévouement de M. le marquis de Polignac qui a fondé à Reims le Parc des Sports Pommery et le Collège d'athlètes aujourd'hui célèbre, et dirigé par le lieutenant Hébert.

Cette fondation qui est une source intarissable de force et d'énergie, un régénérateur d'organismes, donnera à la France une génération nouvelle, portrait fidèle de l'ancien temps.

Le dernier Congrès international d'éducation physique organisé par MM. les professeurs Gilbert et Weiss, MM. Dausset et Veil, est encore une manifestation éclatante du dévouement que nos maîtres consacrent à l'œuvre du rétablissement des exercices corporels. Les résultats obtenus ont été des plus brillants. Aussi faut-il les remercier et les féliciter d'une aussi généreuse ini-

tiative. Il faut aussi rendre hommage au *Journal* de la grande part qu'il a prise dans cette question par son encouragement aux exercices corporels. Le concours de « l'athlète complet » n'en doutons pas, a eu les résultats les plus heureux et les plus inattendus.

INFLUENCE DES JEUX DANS L'ÉDUCATION

» *On ne doit pas contraindre les enfants à étudier : leur éducation se fera par le jeu.*
(PLATON, *République*, Livre VII).

L'éducation de notre jeune France devra se faire par les jeux, et c'est grâce à leur influence que s'opérera une rénovation obligatoire et indispensable de l'esprit national. Les effets bienfaisants des jeux s'exerceront non seulement sur notre organisme, mais encore sur nos facultés morales et intellectuelles.

Les jeux ne sont-ils pas un véritable délassement? Il est impossible de demander à notre esprit une application soutenue sur un même sujet. D'ailleurs, il n'est pas utile de chercher bien loin des exemples pour nous en convaincre. Observons-nous nous-mêmes. N'avons-nous pas remarqué bien des fois qu'après avoir fait pendant quelques heures du microscope dans un laboratoire, nous éprouvions de la fatigue? Les détails qui nous frappaient au début n'étaient plus perçus avec la même spontanéité. Après un problème de mathématique qui a pris pendant plusieurs heures notre attention, ne sen-

tons-nous pas le besoin de détendre notre esprit? Si l'on accepte la théorie des neurones, les prolongements protoplasmiques ne peuvent toujours rester en extension; pour que la cellule nerveuse revienne à l'état de repos, il suffit que l'activité musculaire se substitue à elle : c'est ce qui a lieu dans les exercices physiques. L'exercice donne à notre esprit une certaine faculté d'assimilation, il agrandit le champ de notre imagination, il est enfin l'élément indispensable de notre vie intellectuelle : « Les jeux même (dit encore Montaigne dans son Chapitre XXV, livre I, *De l'Institution des enfants*), et les exercices seront une bonne partie de l'étude. La course, la musique, la danse, les maniements des chevaux et des armes, je veux que la bienséance extérieure, l'entregent et la disposition de la personne se façonnent, quant à l'âme. Ce n'est pas un corps que l'on dresse, c'est un homme. »

Le jeu devra contribuer au relèvement moral de notre société et à l'époque où la criminalité fait des progrès aussi inquiétants, ce serait faire œuvre d'hygiène sociale que d'encourager par tous les moyens les enfants à fréquenter l'école. La rue sera ainsi débarrassée de ces jeunes vauriens, future armée du vol et du crime. Combien sont nombreuses les familles d'honnêtes ouvriers, qui, occupés par leur travail ou surchargés d'enfants, ne peuvent exercer sur les aînés une surveillance attentive. Que deviennent ces enfants? Ils sont bien envoyés par les parents à l'école : mais hélas! Ils font l'école buissonnière et la promiscuité de la rue leur inspire les idées les plus perverses et les plus malsaines. Si au

contraire, ces jeunes écoliers trouvaient à l'école des distractions nécessaires à leur âge, on les verrait en foule envahir nos écoles. Le maître deviendrait pour eux, non ce spectre redoutable qu'ils craignent, mais un ami qui se ferait écouter avec attention aux heures des classes.

Il est indiscutable que l'enfant qui a bien joué travaillera. Souvent une promesse du maître d'école d'accorder en récompense d'un travail, soit un divertissement agréable, soit une promenade intéressante stimulera l'activité de l'enfant, qui pour l'obtenir témoignera d'une plus grande application. L'école deviendra une ruche qui, loin de donner un essaim de frelons nuisibles, fournira des abeilles laborieuses et actives.

Dans l'enseignement secondaire, le jeu exercera une influence des plus heureuses. Il nous suffit de comparer dans une cour de récréation, des enfants qui ne jouent pas avec les enfants qui jouent. Les premiers sont tristes; les seconds au contraire pleins de gaîté et de bonne humeur : ce sont ordinairement de bons amis et d'agréables camarades. L'enfant qui ne joue pas est souvent victime d'une imagination vagabonde, très souvent il a des habitudes vicieuses, des penchants déplorables qui, s'accentuant peuvent le conduire à compromettre sa santé et amoindrir son intelligence. Ce sont des élèves sans ardeur, d'une mollesse exaspérante : pas un semblant d'énergie ; ils sont de plus sournois, malicieux, hypocrites, et n'ayant pas d'ardeur pour les jeux ils resteront apathiques, incapables de faire le moindre effort et d'exercer une volonté. Je me rappelle, pendant

mes jeunes années d'études, avoir passé des récréations à tourner autour d'un préau ou le long d'une allée en causant le plus souvent de sujets frivoles ou de moralité douteuse.

Les jeux auraient été certainement très utiles : mais jouer était si rare chez les grands que les pauvres camarades qui s'aventuraient dans la cour étaient considérés comme les « gosses ». Le mot gosse n'était pas précisément une injure, mais un terme de mépris et de dédain. Ah! Qu'attendons pour introduire les jeux dans nos écoles, de les organiser et de leur donner la plus grande extension possible. Bien jouer, c'est à la fois contribuer au développement physique, faire aimer l'étude et combattre l'immoralité.

Les jeux offriront cet immense avantage d'éviter le désœuvrement, d'empêcher les longues conversations et de détruire ces groupes, ces coteries, source de tant de vices. Les jeux donneront l'esprit de décision, l'audace, la rapidité du coup d'œil.

Toutes ces qualités ne s'acquièrent que par les jeux. N'oublions pas que le jeu est une école de justice sociale; les enfants se plient à l'exercice de l'égalité des droits et des devoirs. Ils comprennent qu'ils sont solidaires les uns des autres.

Une équipe de jeux se recrute en tenant compte des qualités des joueurs, beaucoup plus que des avantages de fortune ou de situation. Les jeux permettent d'apprécier, de se rendre compte et de juger avec impartialité. Les jeux procurent enfin le sentiment de la liberté, car ils donnent l'impression d'être parfaitement libre.

« Pour ce qui est, dit Locke (1) (Ed., section IV), de l'humeur enjouée que la nature a sagement départie aux enfants conformément à leur âge, et à leur tempérament, bien loin de la gêner et de la réprimer, il faudrait l'exciter en eux afin de leur tenir par là l'esprit en mouvement et leur rendre le corps plus sain et plus vigoureux ».

C'est encore aux jeux que nous nous adresserons pour nous donner le développement physique. Au moment où le Gouvernement réclame l'incorporation à vingt ans, il sera de toute nécessité pour la formation de ces jeunes soldats de les initier dès leur jeune âge à la défense nationale, en leur donnant la force et la santé nécessaires. Ils acquerront ces qualités en jouant. Les jeux sont toute l'existence de l'enfant. M. le Commandant Converset du 102e d'infanterie dans son Rapport (2) sur l'*Utilité des terrains de jeux pour les écoliers*, a magistralement démontré les effets des jeux de plein air et la nécessité des terrains de jeux. *Un enfant qui ne joue pas, dit-il, est un enfant malade.* Les jeux, en effet, ne sont pas seulement utiles à l'enfant, mais ils sont une condition indispensable de son développement physique. Les jeux apparaissent comme la véritable gymnastique destinée à favoriser le développement normal et le bon fonctionnement de tous les organes. Les jeux sont les exercices qui paraissent avoir l'influence la plus considérable sur la fonction respiratoire, fonction principale de la vie. Ils permettent l'absorption de grande

(1) C. Queypat.
(2) *IIIe Congrès International d'Hygiène scolaire* (Paris, 2-7 août 1910).

quantité d'oxygène et l'élargissement de la cage thoracique. L'oxygène absorbé vivifie le sang, et par une riche hématose fait circuler à travers tous les organes un fluide chargé d'énergies vitales. Intensifier la respiration et la circulation, tel doit être, nous dit le Commandant Converset, le premier résultat hygiénique des jeux, et ce résultat ne peut être complètement atteint que si l'air respiré est absolument pur et si l'on dispose, par conséquent, de larges espaces libres. Les jeux excitent encore les fonctions sécrétrices, et il n'est pas de doute que le système musculaire et osseux seront ceux qui éprouveront plus particulièrement son action bienfaisante.

Les jeux sont un tonique excellent qui trempe les caractères. Ils donneront l'énergie et la volonté à notre jeunesse. Ils développeront l'adresse et surtout la fierté et l'amour-propre. L'enfant qui joue ne cherche-t-il pas à gagner? Pour être victorieux, il lutte, et c'est en luttant qu'il acquerra sans peine les qualités qui feront de lui le meilleur des soldats. Aussi comme Victor Hugo, dans les *Légendes des Siècles*, nous pourrons nous écrier : «

« Il leur revient au cœur
Ce je ne sais quel dieu
Qui veut qu'on soit vainqueur.

Dans l'ancienne France, le jeu prenait de tels caractères qu'il était souvent difficile de désigner des exercices sous le nom de guerre ou de jeux. Les Anciens savaient combien grande était l'influence des jeux. Ce

passage d'Hérodote nous montrera leur culte pour les jeux (1) :

« Que font en ce moment les Grecs? Ils célèbrent les fêtes d'Olympie et regardent les luttes et les courses de chars.

« Et quel est le prix de ces combats?

« Un rameau d'olivier ».

Telle est, d'après Hérodote, la conversation qu'eut Mardonius, général de l'armée des Perses avec un déserteur.

Alors un des nobles Perses se leva et dit au général :

« — Malheur à nous, Mardonius!

« Quels sont ces hommes contre lesquels tu nous as menés et qui combattent non pas pour de l'or et de l'argent, mais pour l'honneur? »

Et quand on songe qu'en France, on ne donne pas à l'enfant le temps de jouer, que les programmes de l'enseignement réservent aux heures d'étude la plus grande place et que les réformes universitaires ne font rien pour remédier à ces inconvénients.

On ne peut s'empêcher de déplorer le sort qui est imposé à nos pauvres enfants.

La journée du collégien a été améliorée dans les lycées, mais dans certains établissements d'éducation elle est restée un véritable martyre. Je mets sous vos yeux l'horaire du petit collégien dans un collège de province. La journée commence à 5 heures et demie et finit à 8 heures du soir. Vous constaterez non sans un

(1) Dr Richter. — *Des jeux chez les Grecs et les Romains*, traduit par A. Bréal et M. Schwob, Paris, Bouillon, 1891, in-12, p. 121.

frisson d'horreur que les récréations sont d'une durée dérisoire.

Lever	5 1/2 à 6 h.
Étude	6 h. à 6 h. 1/2
Messe	6 1/2 à 7 h.
Petit déjeuner	7 h. à 7 h. 1/2
Récréation	7 1/2 à 8 h.
Classe	8 h. à 10 h.
Récréation	10 h. à 10 h. 1/2
Étude	10 h. 1/2 à midi
Déjeuner	midi à midi 1/2
Récréation	midi 1/2 à 1 h. 1/2
Étude	1 h. 1/2 à 2 h. 1/2
Classe	2 h. 1/2 à 4 h. 1/2
Récréation	4 h. 1/2 à 5 h.
Étude	5 h. à 7 h. 1/2
Dîner	7 h. 1/2 à 8 h.
Prière	8 h. à 8 h. 10
Coucher	8 h. 1/4

Nous avons dans ce programme 2 heures et demie de récréations pour 9 heures et demie de travail. Comme le dit avec juste raison M. le professeur Raoul Brunon, de Rouen : « *Pas un étranger n'accepterait la vie du petit Français. Pas un de nous n'accepterait la vie qui est faite à nos enfants* », et M. R. Brunon en conclut que nos enfants vivent dans une claustration, une stabulation et une sédentarité qui préparent la tuberculose. Il faudrait, dit-il : « *Réserver deux ou trois heures au milieu de la journée, heures de soleil et de lumière pour l'organisation des jeux de plein air.* »

Une certaine fatigue en plein air est aussi nécessaire

tous les jours que le manger et le boire. Enfin la grosse ignominie de certains collèges français, c'est le raffinement dans les punitions. N'est-ce pas une honte de la part de maîtres intelligents et avertis d'obliger un enfant à copier dans la cour des vers latins ou le contraindre à rester au piquet pendant plusieurs heures sans bouger, ou encore de le mettre à la porte de la classe ou de l'étude obligeant le pauvre collégien à rester debout devant cette porte exposé aux courants d'air des corridors. C'est une sauvagerie rare et cependant je connais un établissement où certains maîtres excellaient dans le choix de ces punitions. Pour mieux calmer l'élève, on avait inventé une chaise construite avec d'énormes planches de chêne ; on avait recouvert le siège de grosses têtes de clous, et le malheureux élève était obligé de s'asseoir pendant une journée sur cette chaise, placée en face d'une fenêtre, dans l'enclavement d'un mur dont les côtés avaient été peints en noir.

J'ai subi les horreurs de la chaise. Aussi suis-je très heureux de pouvoir vous la décrire dans ces détails. Je qualifierai ces punitions de monstruosités, et il serait utile que certains établissements soient plus souvent visités par des inspecteurs chargés de la bonne santé des enfants. Il est certain que l'élève qui est constamment puni pendant les récréations, se distraiera pendant l'étude : c'est une loi très naturelle de la nature que des enfants aient besoin de distractions.

J'oubliais les retenues où l'enfant, au lieu d'aller jouer pendant les promenades, est séquestré et contraint à

copier des pages de dictionnaire grec. Ce mode de punition est un défi au bon sens et à l'hygiène. C'est un crime que de priver l'enfant d'air et de mouvement.

Or, priver l'enfant de jouer, c'est nuire à sa santé, l'empêcher de se développer et le tuer insensiblement. Nous ne sommes plus au temps de la barbarie et de la sauvagerie, mais à une époque où l'on doit songer à l'amélioration de notre race, et pour ce faire, c'est à l'enfant jeune qu'il faut s'adresser.

Les jeux le développeront, le fortifieront et feront de lui un homme sain et robuste.

Il est encore une réforme à demander aux programmes de l'enseignement : c'est la suppression des longues études du soir pour les enfants jusqu'à 15 ans.

Je me limite aux enfants de cet âge, car aux élèves de troisième ou d'humanité, à plus forte raison ceux de première et de philosophie l'étude du soir est indispensable pour faire une version ou une dissertation. C'est donc la cause des plus jeunes que je veux plaider en ce moment. Ces longues études ne sont, non seulement, d'aucun profit pour les jeunes enfants, mais développent chez eux un esprit de malice et d'espièglerie. Il serait donc avantageux de la supprimer ou du moins de l'abréger de moitié. Par exemple, en hiver, les récréations de 4 heures pourraient être prolongées, et en été, on instituerait après une heure d'étude, — c'est-à-dire de 4 heures et demie à 5 heures et demie du soir, — une récréation qui durerait jusqu'à l'heure du dîner. L'enfant aura ainsi le temps de jouer, et les bienfaits des jeux s'exerceront admirablement sur l'organisme de

ces enfants, qui sont en période de formation. J'ai eu l'heureuse fortune de lire dans les *Annales*, un article de M. Henry Roujon (*Au Fil du souvenir*, *l'enfance d'un Parisien*. Chapitre IV, intitulé « Mes Prisons ») où M. Henry Roujon nous retrace dans un coloris admirable l'état d'âme du collégien pendant les études du soir; en lisant ces lignes de souvenirs bien vécus, nous revivrons nous aussi nos jeunes années d'étude. Voici le texte original que je me permets de reproduire intégralement :

« Après tout, mes journées passaient vite jusqu'à cinq heures du soir tout allant bien. Mais commençait alors un supplice dont je garde la petite mort. De 5 heures à 8 heures, c'est-à-dire 3 heures d'horloge, veuillez compter 180 minutes, autant dire 10.800 secondes, nous devions, innocentes créatures entre notre neuvième et dizième année, garder l'attitude de Descartes dans sonpoêle ou de Saint-Jérôme au désert. Quel est le cuistreà l'âme de tortionnaire qui a inventé l'étude du soir! Je conçois qu'il préfère garder l'anonymat. Il mérite au moins qu'on lui applique la parole shakespearienne : « Il n'avait pas d'enfants. »

« J'aime à croire que cette pénalité a disparu de nos codes universitaires. En ce qui me concerne, je l'ai subie avec horreur. Elle a exercé mon ingéniosité. Très vite je pris la résolution d'entrecouper de siestes réparatrices cette austère veillée. Je me flattais de l'espoir de dormir sans que l'autorité s'en aperçut : siégeant à l'autre bout de l'étude, je comptais sur l'éloignement, le génie de la ruse me venant en aide par surcroît. Vers

six heures et demie, je disposais les lexiques de M. Sommer en une sorte d'oreiller fortifié : mollement accoudé sur un « Français-Latin » ou sur un « Latin-Français », je ne tardais pas à perdre, avec la notion du réel, tout respect des règlements. Qu'arrivait-il? Tantôt mon échafaudage s'écroulait sur mon coude avec fracas et je me réveillais en sursaut dans une tempête de rire et sous une grêle de mauvais points; tantôt un ronflement trop sonore me dénonçait à de justes sévérités. »

N'est-ce pas une peinture bien réaliste de cette vie de collège? M. Henry Roujon a immortalisé dans ces quelques lignes le ridicule de ces longues études sans fin, et il est certain que si les enfants jouaient davantage, ils travailleraient et s'en porteraient bien mieux.

Nous donnerons nos préférences aux jeux de plein air qui seuls sont susceptibles de rendre les plus grands services pour le développement physique de l'enfance. Il serait grotesque de vouloir remplacer les jeux de plein air par la gymnastique. Il faut nécessairement prévoir dans un programme d'études un temps pour l'accomplissement des mouvements destinés à fortifier les diverses parties du corps. Aussi nous rangeons-nous de l'avis de M. Bougier qui estime, que loin de trouver que les enfants de nos écoles et de nos lycées font trop de gymnastique, il faut plutôt regretter qu'ils n'en fassent pas assez. Mais il faut aussi, et surtout, qu'ils jouent au grand air.

« De même qu'il est certain, nous dit Herbert Spencer (1), qu'une promenade à la campagne, à travers

(1) Herber Spencer. — *Faits et commentaires*, p. 252.

un beau paysage, est plus fortifiante qu'un nombre égal de pas, en tous sens, dans une salle : ainsi, il est certain que l'activité musculaire d'un jeu, accompagné de la réjouissance qui en découle d'ordinaire, fortifie plus que la même quantité d'activité musculaire sous forme de gymnastique. »

Un des reproches que l'on puisse faire à la gymnastique est que le plus souvent, elle a lieu dans des salles privées d'air, renfermées, et surtout pendant les récréations. Il serait préférable, à ces moments, de laisser profiter les enfants du plein air et des quelques rayons de soleil. Le Congrès des professeurs allemands de gymnastique, qui s'est tenu à Darmstadt, l'année dernière, a si bien senti la valeur de cette critique, qu'il a discuté le vœu suivant :

« La gymnastique doit aussi bien que les autres exercices du corps, autant que possible être travaillée à l'air libre. D'où il résulte que, à côté de l'indispensable gymnase fermé, il doit y avoir une place de gymnastique, convenablement disposée et suffisamment grande » (1).

Cette proposition a malheureusement été écartée, et, en France, comme en Allemagne, on continue à exercer la gymnastique dans les salles fermées. A la longue, ces séances de gymnastique deviennent pour l'élève une corvée à laquelle il se dérobe. Las d'accomplir toujours la même série de mouvements méthodiques, il

(1) *XVIIe Congrès général de la Fédération des maîtres de gymnastique allemands*, à Darmstadt du 12 au 15 mai 1910. Cf. Gesunde Jugend, X^e année, fas. 3-4 (août 1910), p. 113.

s'ennuie et finit par se laisser aller à une douce rêverie; il oppose aux mouvements qui lui sont commandés la force de l'inertie. Aussi, les résultats de la gymnastique sont-ils souvent à peu près nuls. La méthode qui devra procurer aux enfants de nos écoles l'éducation physique dont ils ont besoin n'est pas encore trouvée.

Nous concluerons néanmoins avec M. Bougier (1), qu'il faut attendre pour développer dans nos écoles, l'enseignement de la gymnastique que les mérites de la méthode de Ling, par exemple (2), ou de celle que préconise le docteur J. Philippe aient été reconnus par tout le monde. J'admets très volontiers, qu'il faut faire à la gymnastique sa part, et sa belle part dans les programmes et dans les plans d'études des trois ordres de l'enseignement, mais à la condition expresse qu'elle laissera les jeux prendre aussi leur place au soleil pour le plus grand bien de nos petits.

(1) Cf. *Hygiène scolaire*, n° 35, juillet 1911, p. 185.

(2) Cf. *Hygiène scolaire*, n° 22, avril 1908, p. 107-121, la grande discussion qui a suivi les conférences des Dr Dufestel et Lagrange, sur *L'éducation physique*.

LES TERRAINS DE JEUX A L'ÉTRANGER

Nous abordons enfin la question la plus importante, je dirai même indispensable au bon fonctionnement des jeux : ce sont les terrains de jeux. On conçoit aisément qu'un corps sans vie ne puisse fonctionner; il en est de même du jeu sans terrain.

Notre confrère le Docteur Woods Hutchinson dans la séance solennelle de clôture du Congrès de Playground Association à New-York, en 1908, ne s'écriait-il pas : « Plutôt des terrains de jeux sans école, que des écoles sans terrains de jeux ». Pour si étrange et exagérée que paraisse cette réflexion, elle n'en reste pas moins des plus justes, car l'institution des terrains de jeux est une question de vie ou de mort. Les Anciens ne nous ont-ils pas donné l'exemple? Pourquoi ne pas les suivre! Voyez cette description charmante que fait Richter des terrains de jeux chez les Grecs :

« Les Grecs aimaient à placer leurs gymnases dans les plus jolis paysages, tout à côté d'un bois ou d'un jardin; on cherchait aussi le voisinage d'une eau cou-

rante. Le gymnase d'Elis était sur la rive du Pénée; celui de Corinthe, près de la source de Lerne; à Athènes où l'eau manquait, on était obligé d'avoir recours à des conduites artificielles. Au centre d'Athènes, il y avait 3 gymnases. L'Académie, le Lycée, le Cynosarge, tous trois situés en dehors de la ville. Le premier était situé à 6 ou 8 stades au nord-ouest; le second à l'est sur l'Illisus; le troisième situé près de là ne servait dans les premiers temps qu'aux exercices des jeunes gens de condition inférieure c'est-à-dire ceux dont la mère n'était pas citoyenne d'Athènes. N'est-ce pas un encouragement de voir avec quel culte et quelle harmonie les Grecs disposaient leurs terrains de jeux. De nos jours, si nous passons successivement en revue les différents pays : l'Amérique, l'Angleterre, l'Allemagne, la Pologne, le Danemark et la Suisse, nous constaterons que de sérieux progrès ont été faits. L'organisation des terrains de jeux a vivement attiré l'attention des pouvoirs dirigeants, et partout de sérieux efforts ont été accomplis.

Les Américains tiennent en grande estime les qualités que l'exercice des jeux chez les enfants, préparent dans l'adulte : aussi cet état d'esprit a-t-il donné naissance à de nombreuses fondations chargées de la création et de l'entretien des terrains de jeux. Grâce à l'initiative privée, à la puissance de l'association des bonnes volontés individuelles ou collectives, de sérieux progrès ont pû être réalisés dans le développement et l'organisation des terrains de jeux. Ainsi se fonda en avril 1906 à Washington une association qui se donna pour mission de créer aux États-Unis dans les villes sur-

peuplées des terrains de jeux pour les écoliers, la Playground Association of America.

« Le terrain de jeu, dit un des membres de cette société est un espace en plein air où garçons et filles peuvent jouer sans entraves, où sont aménagés des emplacements pour courir, pour sauter et un matériel pour jouer et où il n'est pas défendu de pousser des cris ». Il existe à New-York une œuvre qui a été fondée par une dame charitable, Mrs Russell Sage et dont le but est surtout d'améliorer le sort des enfants malheureux. La Russell Sage Foundation, pour faciliter à la Ligue des terrains de jeux son installation à New-York, lui versa une allocation de 20.000 francs. A la tête de la Ligue se trouve le docteur Lulker Galick, qui fait preuve d'un dévouement infatigable. Il est secondé par des dames, des orateurs et des conférenciers toujours prêts à porter la bonne parole d'une extrémité à l'autre de cet immense territoire. M. Bougier (1) qui a fait de nombreuses recherches sur l'organisation des terrains de jeux en Amérique, écrit : « Que de progrès! Que de fêtes populaires! Que de festivals! où la population entière d'une cité se presse joyeuse et attendrie autour des pelouses où évolue harmonieusement le petit peuple des écoles, fier, pimpant et alerte, démontrant aux plus sceptiques par l'éclatante évidence des faits, que le jeu est aussi nécessaire à l'enfance que l'école elle-même ».

La Russell Sage Foundation proclame partout les avantages des créations de terrains de jeux; peu à peu

(1) *Alliance d'Hygiène sociale.* Congrès de Roubaix, 20-22 octobre 1911.

elle conquiert l'opinion publique, elle fait alors appel à la générosité des municipalités, des gouvernements et obtient après de nombreux plaidoyers quelques terrains dans les parcs ou dans les squares.

D'après M. Bougier, il y avait à New-York en 1908, seize terrains de jeux organisés par le Park Department (administration correspondant à notre service parisien des promenades de Paris). Les frais d'installation pour l'acquisition du sol avaient atteint la somme de 26 millions et demi de francs.

L'Association des parcs et terrains de jeux à New-York a pris à sa charge les frais de huit terrains de jeux. Onze pelouses de base ball et un camp d'été. Le plus fréquenté de ces établissements est aménagé sous le célèbre pont de Brooklyn, et en dépit du vacarme assourdissant qui sévit sur le tablier tendu au-dessus de leurs têtes, les petits New-Yorkais sont très assidus à s'y rencontrer. Enfin les jeunes Américains ont eu l'idée assez originale d'installer des terrains de jeux au sommet des toits. On sait depuis quelques années avec quelle rapidité s'accroît la population en Amérique.

En 1910, au recensement, 48 villes avaient plus de 100.000 âmes. New-York dépassait Londres et Chicago serrait Paris de si près qu'en quelques années il l'aura dépassé. Naturellement les conditions de l'existence sont devenues extrêmement dures pour les classes nécessiteuses, l'inégalité entre les riches et les pauvres s'est aggravée : le sort des écoliers est beaucoup plus rigoureux qu'il y a vingt ou trente ans.

Mais, en Amérique, les générosités des riches viennent

suppléer aux misères des pauvres, et on y recueille de splendides subventions pour les œuvres réellement dignes d'intérêt. De plus, les étudiants des Universités se font les moniteurs des enfants pauvres pour leur inculquer le goût et la pratique méthodique des jeux. Pour l'enseignement supérieur en Amérique, ils ne négligent pas plus les exercices du corps que les Universités anglaises si renommées à cet égard.

L'Université de Pensylvanie à Philadelphie possède un terrain de jeux qui pourrait être pris comme modèle, si la dépense n'était pas de nature à effrayer, à décourager les imitateurs. Ce terrain de jeux est assez vaste pour tenir 2.500 élèves qui trouvent à leur disposition des pelouses magnifiques dans ce qu'on appelle le Champ Franklin (Franklin Field) (1). Il est entouré de gradins en briques où peuvent s'asseoir 20.000 spectateurs. La pelouse a 400 mètres dans tous les sens; des vestiaires, des salles de bains, des salles de douches sont à la disposition des joueurs.

Les piscines, salles de boxe, salles d'escrime sont aménagées aux extrémités. De grandes fêtes réunissent au printemps tous les amateurs d'exercices du corps.

*
* *

Si l'Amérique fait de nombreux progrès, l'Angleterre à son tour fait une campagne active pour faire triompher chez elle l'organisation des terrains de jeux.

(1) Voir *Second International Congress on School Hygiène*. London 1907, t. I, p. 273.

Depuis quelques années, la population anglaise s'accroît avec une rapidité inouïe et la pléthore des grands centres industriels et des grandes villes a été reconnue comme une dégénérescence de la race : aussi les hygiénistes et la presse ont-ils réclamé des remèdes pour conjurer rapidement le mal. De nombreux efforts ont été faits pour étendre à l'éducation populaire les bienfaits des jeux en honneur dans les écoles de la gentry et de la bourgeoisie. Il est à faire remarquer qu'en Angleterre les écoles de l'enseignement supérieur et secondaire sont dotées d'admirables terrains de jeux. C'est l'école primaire seule qui est l'objet de nombreuses préoccupations. Nous savons qu'en dehors de la surpopulation des villes industrielles d'Angleterre, les conditions sociales pour les classes rurales ne sont plus les mêmes qu'en France, car, en Angleterre et surtout en Écosse, la propriété est beaucoup moins divisée. De plus les familles ont plus d'enfants, et l'enseignement secondaire est moins recherché, le jeune Anglais étant peu friand de certificats d'études, de brevets et de diplômes.

Les écoles primaires sont donc encore très encombrées et comme le terrain coûte très cher là où se pressent les usines et les magasins, les autorités scolaires ont une responsabilité très lourde. Il est pénible néanmoins de constater le contraste qui existe entre la classe riche et la classe pauvre. Les organisateurs des écoles d'enseignement secondaire, des grammar schools et autres établissements du même genre ont assuré à leurs élèves d'immenses espaces de récréation; les

enfants des classes laborieuses, forcés de fréquenter les écoles élémentaires du comté ou de la paroisse en sont complètement dépourvus.

« C'est un des scandales de notre civilisation moderne, disait au Congrès de Londres, le Dr T. S. Clouston d'Edimbourg (1), que dans nos communautés urbaines si bien organisées, on a le plus souvent totalement et complètement négligé les terrains de jeux pour la catégorie des enfants pauvres. » Mais ces dernières années grâce à l'apostolat de Sir Lauder Brunton (2) et au dévouement de MM. James Kerr (3) et Witte-Wallis, placés à la tête des écoles et de l'hygiène, le Conseil de comté de Londres a été sollicité pour accorder les ressources nécessaires pour créer les terrains de jeux. Voici ce que nous lisons dans la brochure de M. Forestier :

« Les petits terrains de jeux et de récréation qui doivent être nombreux et multipliés, surtout dans les quartiers populaires où les enfants n'ont souvent que les rues pour jouer, sont des emplacements variant de 2 à 3.000 mètres, à 1 ou 2 hectares. Une ceinture de mas-

(1) *Second international Congress of School Hygiène.* London, 1907, Transactions I, p. 172.

(2) M. James Kerr est le chef du bureau sanitaire du Conseil de County Il publie tous les ans le rapport pour la Commission d'instruction (Education Committe), ce qui correspondrait en France, à la Commission de l'Instruction publique du département de la Seine. Il a joué un très grand rôle dans les Congrès internationaux d'hygiène scolaire et a été un des principaux organisateurs du Congrès International de Londres avec le vénérable Mister Witte-Wallis.

(3) Sir Lauder Brunton un des plus célèbres médecins de l'Angleterre contemporaine et l'un des patrons de l'Hygiène scolaire a organisé avec James Kerr, les Congrès de Nuremberg, de Londres et de Paris. Il a été créé baronnet par le roi Edouard VII, son client et royal ami.

sifs d'arbustes les isole de la rue et des alentours : quelques arbres y donnent de l'ombre. Si le terrain le permet, une partie reste en préau libre, avec au besoin quelques fleurs. L'autre partie, séparée de la première par une clôture, est pourvue d'appareils de gymnastique ou de jeux, balançoires, pas de géants, barres fixes, barres parallèles, boucles, etc.; et aussi d'un tas de sable qui peut être placé dans une boîte où les enfants viennent le prendre et où ils peuvent le remettre afin qu'il reste toujours sans souillures. Ce terrain est lui-même divisé en deux parties qui sont attribuées l'une aux garçons de 6 à 14 ans, l'autre aux fillettes du même âge et aux tous petits enfants. Seuls peuvent y pénétrer les enfants et les personnes (femmes) qui les gardent. Les mères peuvent ainsi sans crainte des dangers de la rue, y laisser les enfants qui apprennent avec un exercice sain et des jeux auxquels ils prennent vite goût, l'utilité de respecter la propriété publique dont ils usent. De petits êtres dévastateurs qu'ils étaient, ils deviennent les meilleurs soutiens du gardien qui fait respecter leurs appareils de jeux » (1).

Dans les régions les plus déshéritées de la grande ville, il a été ouvert des terrains de récréation : Hachney, Bermondsey, Finsbury. Le London County Concil, la Corporation de la cité de Londres, le Gouvernement propriétaire des grands parcs englobés au cœur même de la ville et jalousement défendus contre les empiètements des architectes, les riches municipalités london-

(1) J. C. N. Forestier. — *Grandes villes et système de parcs*, Paris, Hachette, 1906, in-8° carré, 54 p. et gravures.

niennes, rivalisent aujourd'hui avec les particuliers et les associations pour constituer et entretenir des espaces libres, des pelouses, des emplacements de récréation. C'est ainsi que dans le quartier surpeuplé et pauvre de Walworth, de généreux donateurs ont recueilli la somme de 135.000 francs pour acheter un terrain vague dont les propriétaires ont consenti à céder pour des prix peu élevés, puis ils l'ont offert à la société connue sous le nom de Metropolitain public Gardens Association. Cette société a organisé à ses frais ce terrain et a ouvert au milieu des tristes maisons surpeuplées de ce quartier congestionné de Lambeth un modeste terrain de jeux où tous les samedis soir viennent jouer une centaine de boys heureux. M. Forestier nous dit, « qu'à chaque pas, dans les plus pauvres quartiers, une inscription rappelle le nom d'un donateur ».

« Aussi, tandis que la population de Londres s'est accrue de 18 p. 100 d'un recensement à l'autre, les espaces libres se sont développées dans la proportion de 50 p. 100 » (1). A Paris, écrit M. Bougier, tandis qu'en vingt ans la population augmente de 23 p. 100, les espaces libres n'augmentent que de 9 p. 100 de plus, tandis que disparaissent, comme conséquence de la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat de nombreux et vastes parcs qui entouraient les établissements congréganistes. »

Grâce aux libéralités du milliardaire Carnegie, l'Ecole de Dumferline a été créée par Miss Leila Rendel. C'est

(1) Dausset. — *Rapport au Conseil municipal de Paris*; 1908, n° 91, p. 5.

une école d'éducation physique. Elle a des pelouses magnifiques, mais ce qui constitue son originalité, c'est de dresser des maîtresses de gymnastique et de jeux qui sont fort recherchées par les écoles du Royaume-Uni pour apprendre aux écoliers comment il faut jouer et pour répandre parmi eux le goût et l'habitude des exercices du corps. Le progrès des terrains de jeux en Angleterre est incontestable. Les idées généreuses des particuliers, l'aide du gouvernement et des municipalités préparent aux terrains de jeux un avenir plein d'espérance. Les jeux ne seront pas seulement très en vigueur dans le Royaume-Uni, mais leur organisation dans les colonies sera, j'en suis certain, la base de l'éducation de tous les sujets anglais.

*
* *

L'enthousiasme que l'Amérique manifesta pour les jeux eut son écho en Allemagne. D'ailleurs, l'Allemagne toujours reconnaissante manifesta hautement sa sympathie aux Américains, en faisant comme sienne la formule prononcée par notre confrère le docteur Woods Hutchinson dans la séance solennelle de clôture du Congrès des Playground Associations, à New-York, en 1908.

« Plutôt des terrains de jeux sans école que des écoles sans terrains de jeux. »

Les Allemands traduisent : « Des terrains de jeux sans école attenante à l'usage d'écoles sans terrains de jeux. »

C'est admirable! Quoi qu'il en soit, il ne faut pas

oublier que les Allemands considèrent que les jeux comme d'ailleurs tout le reste de l'éducation doivent être une préparation au service militaire et que l'école populaire doit former les futurs soldats. Nous savons d'autre part que l'instruction est obligatoire chez nos voisins et qu'elle y est strictement appliquée ; or, les jeux sont indispensables pour supporter tout le travail intellectuel.

Ce sont les nombreux avantages des jeux qui ont conduit les Allemands à la création et à l'organisation des terrains de jeux. De nombreuses ligues se sont formées, et c'est à leur dévouement qu'on doit en Allemagne l'institution de ces terrains. La plus active est certainement l'Union générale allemande pour l'hygiène scolaire (Allgemein Deutcher Verein für Schulgesundheitspflege) au point de vue théorique, et le Comité central pour le progrès des jeux pour le peuple et la jeunesse en Allemagne (Zentralausschutz für Forderung der Volks-und Jugendspiele in Deutschland) au point de vue pratique. La première de ces associations a pour organe la revue *Gesunde-Jugend*, qui joue là-bas le rôle du *Bulletin* de la Ligue française pour l'hygiène scolaire ; la seconde publie chaque année un annuaire bourré d'études sur les différents jeux et de renseignements sur les progrès accomplis. Il est intéressant d'étudier la façon ingénieuse avec laquelle ces associations répandent partout leurs idées. Tous les ans, chacune d'entre elles convoque un congrès où sont représentés les sociétés de gymnastique, les associations pour l'hygiène scolaire, les groupes constitués pour répandre le goût

de l'escrime, de la natation, du canotage, des courses à pied et autres exercices du même genre. Tous travaillent au développement de la section des jeux qui les intéressent et s'efforcent de rassembler un grand nombre de partisans. Ces congrès sont d'ailleurs très suivis et on ne se borne pas à y montrer théoriquement les bienfaits des jeux de plein air : mais on étudie avec soin les procédés qui pourraient être employés pour la création, l'achat, l'installation et l'organisation des terrains de jeux. En 1901, la ville de Kiel a inauguré un terrain de jeux admirable et pour célébrer la date de cette inauguration des fêtes splendides ont été données. Ce terrain d'une superficie de 11 hectares est situé au milieu d'une propriété de 26 hectares consacrée aux sports de tout genre, depuis les courses de chevaux jusqu'aux jeux de balle pour les garçons des écoles et les danses pour les filles. Pendant deux jours, les 1er et 2e septembre, toutes les sociétés de gymnastique, de clubs athlétiques et toutes les sociétés de sport de toute l'Allemagne exécutèrent devant un public enthousiaste des exercices variés, qui montrèrent combien grands étaient les résultats obtenus par l'éducation physique. La première journée avait été réservée aux sports pour les adultes. La seconde était réservée aux enfants des écoles. La date avait été choisie à dessein. N'oublions pas que le 2 septembre est pour l'Allemagne un anniversaire qu'on ne manque pas de célébrer. C'est le jour de Sedan, le *Sedantag*, et il convient ce jour-là de raviver l'enthousiasme populaire, d'ajouter à l'allégresse de la fête olympique le frisson patriotique que la modestie allemande ne se lasse pas

d'éprouver. Aussi c'est avec une voix ardente et une ardeur toute chauvine qu'au début des évolutions et des ébats de la jeunesse scolaire, un des conseillers municipaux de la ville de Kiel préposé aux écoles, a rappelé à cette jeunesse l'anniversaire de la victoire de Sedan et lui a montré l'importance que les jeux pouvaient avoir pour les luttes futures contre l'ennemi menaçant. Ce jour fut trop beau pour rester sans lendemain. Aussi le Comité central pour le progrès des jeux de la jeunesse et des écoles fit tous ses efforts pour pouvoir exalter à nouveau l'enthousiasme populaire.

En juin 1908, M. E. de Schenkendorff, membre du Landtag prussien et président du Comité central, organisa à Kiel un Congrès où assistait le prince Henri de Prusse, frère de l'Empereur et grand amiral de la marine allemande. Entouré de son nombreux état-major, il présida la séance du Congrès. L'idée des terrains de jeux devait donc faire de rapides progrès. Et c'est au centre des grandes villes qu'elle se répandit avec le plus d'enthousiasme. C'est d'abord à Hambourg. La ville de Hambourg se compose de 2.114 habitants au kilomètre carré; les docks, les filatures, les sucreries occupent des emplacements très étendus et les écoles y sont pléthoriques. Beaucoup d'entre elles ont de 700 à 1.000 élèves : on met dans une salle de 70 à 100 petits êtres qui s'empoisonnent. Un effort sérieux devenait urgent. Il existait à Hambourg depuis 1890, une société pour les jeux et l'adresse manuelle de la jeunesse, fondée par le directeur du Musée artistique et industriel et comptant à peine quelques centaines de membres. Brus-

quement, la faveur publique lui vint : elle bénéficiait de la ténacité de ses chefs et de la propagande faite dans toute l'Allemagne par les associations du même genre. Son thème favori était simple (1) : « Le progrès, disait-elle, ne consiste pas à créer encore de nouveaux squares avec de vastes pelouses gazonnées et d'étroites allées pour quelques promeneurs. Non! A notre jeunesse, pour qui nous tenons comme bien tout ce qu'il y a de mieux, nous devons créer de vastes emplacements pour des jeux en plein air. » Il restait donc à trouver et installer aux portes de la ville de grands terrains de jeux convenablement situés pour que chaque élève de chaque école pût se livrer au jeu librement pendant deux après-midi au moins par semaine sous la surveillance de ses maîtres. Enfin, grâce à la générosité des particuliers, du Sénat de Hambourg, on vit s'installer quelques terrains de jeux. La permission de jouer sur certaines places publiques, squares, parcs, fut accordée à certaines heures déterminées aux enfants des écoles : en outre, des emplacements furent achetés par des particuliers pour l'organisation et l'établissement de terrains de jeux. Ces terrains de jeux ne comportent pas seulement un local, un matériel et un vestiaire, mais il faut une surveillance et un enseignement. A Hambourg, les instituteurs et les institutrices accompagnent leurs élèves, leur expliquent les règles de la partie, jouent avec eux au besoin et ils sont payés pour cela. Ils reçoivent une indemnité supplémentaire, modeste il est

(1) M. Bougier. — *Terrains de jeux*, p. 36.

vrai : 50, puis 75 marks pour une séance par semaine et par an. Les institutrices reçoivent la même rétribution que leurs collègues. La ville d'Hambourg a donné l'exemple aux autres villes allemandes, et elles sont nombreuses maintenant les villes où les jeux sont devenus obligatoires.

A Mannheim et dans beaucoup d'autres villes de Souabe, deux après-midi par semaine sont consacrées aux jeux. Dans la Haute Silésie où l'industrie minière multiplie avec la densité croissante de la population, les causes d'affaiblissement de la race, dès 1908, il y avait 152 terrains de jeux pour les écoles primaires avec 170 professeurs. Nous pouvons remarquer d'après les efforts soutenus et méthodiques de l'Allemagne dans ces dernières années que la question des terrains de jeux est complètement résolue. La préparation militaire par les jeux serait une raison très largement suffisante pour que l'Allemagne favorise la création des terrains de jeux : mais encore la pléthore des grandes villes industrielles, la sauvegarde et l'hygiène de l'enfance ont soulevé l'attention des particuliers et du gouvernement qui sont prêts à s'imposer tous les sacrifices pour la création de l'œuvre la plus humanitaire et la plus saine : l'organisation des terrains de jeux. Il est encore d'autres peuples chez lesquels la question des terrains de jeux a été posée et résolue avec un singulier bonheur : je veux parler de la Pologne, du Danemark et de la Suisse.

*
* *

C'est au dernier Congrès d'hygiène scolaire que nous avons pû apprécier les nombreux efforts qui avaient été déployés en Pologne autrichienne et en Pologne russe.

Les comités polonais nous ont laissé des documents imprimés, des manuscrits, des cartes, des plans et des dessins qui nous permettaient de comprendre les ingénieuses dispositions prises dans les grandes villes de Pologne. Ils nous ont laissé encore la reproduction d'un parc modèle.

Pour mieux se rendre compte de l'organisation des jeux en Pologne, il est utile de rappeler sa constitution actuelle. On sait que la Pologne est actuellement démembrée entre les trois puissances qui, à la fin du XVIIIe siècle, se sont entendues pour la partager, puis au Congrès de Vienne en 1815 ont obtenu en Europe la ratification ou la complicité de leur acte.

Aujourd'hui, il y a des différences assez notables dans les conditions d'existence qui sont faites aux Polonais par leurs maîtres. Tandis que la Prusse poursuit à outrance l'œuvre d'assimilation, l'Autriche laisse une grande liberté aux associations patriotiques et en Russie, moyennant quelques précautions et sous certaines réserves, l'existence est tolérable. Ainsi au Congrès international d'hygiène scolaire, des comités avaient pu se constituer en Autriche et à Varsovie : dans la province prussienne de Posen, une seule société d'hygiène sociale put se faire représenter.

A Lwow, capitale administrative de la Galicie ou

Pologne autrichienne, à Cracovie, sa métropole universitaire, à Varsovie, ancienne capitale de la république, les sociétés de jeux abondent, et l'enthousiasme des exercices corporels est des plus vifs dans toute la Pologne autrichienne.

L'idée bienfaitrice de l'organisation des jeux a été répandue par des hommes de cœur et d'énergie dans tout le territoire polonais, et parmi ces apôtres il y en a dont les noms méritent d'être connus. Vers la fin du XIXe siècle, vivait dans la vieille cité des rois Jagellons, à Cracovie, un homme dont l'enthousiasme et la générosité sont passés en proverbe sur tout le territoire de l'ancienne république : le docteur Henri Jordan. Favorisé par la fortune, doué d'un grand talent oratoire, le docteur Jordan consacra une partie de ses richesses à l'acquisition d'un vaste terrain de 12 hectares, situé au centre de la ville et qu'il convertit en parc : mais en parc d'un type nouveau dont les pelouses et les bouquets d'arbres servent de cadre à de vastes espaces spécialement réservés aux divers exercices physiques pour tous les enfants et les adolescents d'âge scolaire. Ici des terrains de football, de jeu de ballon et de paume, avec des pistes avec ou sans obstacles; là des stands pour le tir réduit; ailleurs des tennis, puisque ce jeu est à la mode et qu'au surplus il est très salutaire; enfin des bains, des bains douches, des vestiaires, des restaurants où les rafraîchissements et les vivres sont distribués moins cher qu'à prix coûtant. En vérité, c'est le paradis des enfants. Le matériel pour les jeux est prêté gratuitement aux équipes dont

les ressources sont insuffisantes; de plus, l'œuvre fournit des moniteurs connaissant les règles des jeux et capables de compléter les parties en dressant des élèves.

Au début, le docteur Henri Jordan eut de nombreuses difficultés à surmonter; il se heurta au scepticisme de ses compatriotes, mais loin de se décourager, il persista dans son œuvre bienfaisante. En 1888, s'ouvrait à Cracovie un parc superbe qui était livré aux équipes scolaires. Pendant vingt ans, jusqu'à sa mort survenue en 1907, cet homme de bien patriote fit à l'œuvre de l'organisation des terrains de jeux, le sacrifice de sa fortune, de son temps libre et de son influence. Il eut le bonheur de voir son exemple suivi par de nombreuses villes de la Pologne autrichienne, et principalement à Lwow et à Kolomea. A Lwow, un immense terrain de jeu le « Park Towarzystwa Zabaw, Rucho Wych, We Lwowie » a été établi et organisé. Cet immense terrain comprend des terrains de foot-ball et de balle au camp, pistes pour les courses, courts de lawn-tennis, des terrains de gymnastique suédoise et d'exercices militaires, des tribunes, des vestiaires et des magasins, des tirs au fusil, des salles de bains, une laiterie; d'ailleurs, la reproduction de ce terrain que je donne ci-dessus vous montrera la disposition exacte des différentes parties de cet immense parc. Le système Jordanien a pris une grande extension. Les parcs Jordaniens sont en activité dans 17 villes, dispersées dans les trois parties du pays; 5 autres villes sont sur le point de préparer les parcs, et dans une série d'autres endroits encore on dresse des projets. Nous pouvons observer trois types de ces institutions.

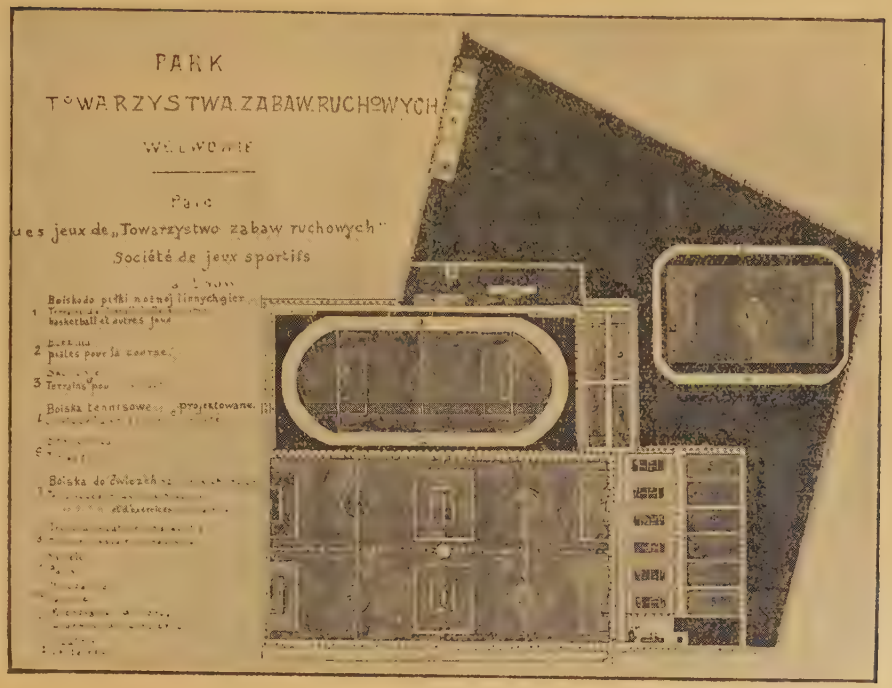
PARK
T°WARZYSTWA ZABAW RUCHOWYCH
Parc
des jeux de „Towarzystwo zabaw ruchowych"
Société de jeux sportifs
Boisko do piłki nożnej linnych gier
basketball et autres jeux
pistes pour la course
Terrains pour
Boiska tennisowe
projektowane
Boiska do ćwiczeń
d'athlétisme

Le type moyen créé par le docteur Jordan lui-même (Cracovie, légèrement au-dessus de 100.000 habitants) : c'est un parc central outre lequel il y a, en d'autres points de la ville, diverses plaines simplement arrangées. Il y a comme exemple de ce type, le parc de Lwow décrit plus haut (type de parc pour une ville de 180.000 habitants). Le type de la grande ville, c'est-à-dire décentralisation complète, est réalisé à Varsovie (747.000 habitants), dont les 9 « jardins d'enfants (créés en 1899 par la famille Rau), sont dispersés par toute la ville. Enfin, le type de la petite ville (exemple : Cieszyn, Silicie autrichienne, 18.000 habitants environ) procède au contraire de la centralisation complète. La reproduction que je donne du « park im Adama Sikory w Silicy pod Cieszynem » est le modèle des petites villes.

Dans la Pologne russe (1), l'élan a été donné par les héritiers d'un riche industriel M. Rau, qui ont fait don de 300.000 roubles, — un million de francs environ, — pour l'établissement de jardins exclusivement réservés aux enfants des écoles de Varsovie. Ces jardins de récréation sont répartis symétriquement. Il y en a un au centre même de la ville, près du jardin public connu sous le nom de Jardin de Saxe; huit autres dans les différents quartiers. Ces jardins dont nous avons parlé plus haut sont divisés en cinq, six ou sept rectangles limités par des pelouses, des arbustes et des arbres.

(1) La communication du Dr Rottermiend : *L'éducation physique de la jeunesse en Pologne russe*, spécialement *les jardins W. E. Rau à Varsovie. IIIe Congrès International d'Hygiène scolaire*, III, p. 428. Voir aussi *Les écoles polonaises et leurs conditions hygiéniques* rédigé par le Dr Piasecki. Lwow, 1910, p. 93.

Les enfants sont, jusqu'à présent, libres d'y venir ou non. Ils sont groupés en équipes que dirigent des instructeurs choisis parmi les garçons ou les filles qui ont acquis une expérience suffisante des parties. En huit ans, le nombre des enfants qui viennent jouer dans ces parcs s'est accru de 1.642 à 6.000 par an, progrès continu qui donne les plus belles espérances pour l'avenir. Il est regrettable que les millionnaires généreux comme

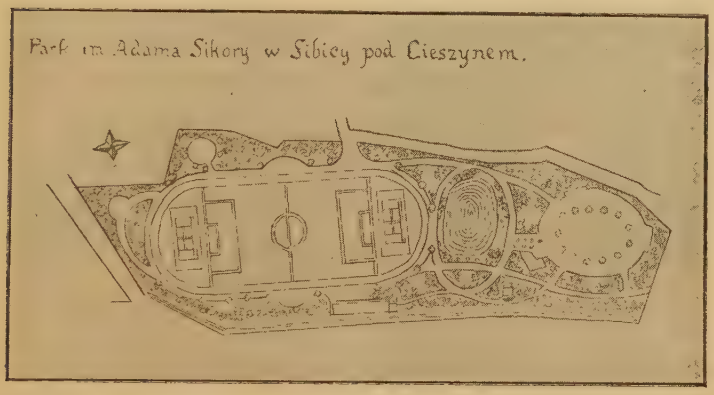

M. Rau soient si peu nombreux en Pologne russe. Les écoles polonaises russes sont pauvres, et il n'est pas possible d'offrir aux enfants qui les fréquentent le luxe des parcs Jordaniens. Les terrains de jeux établis et organisés par l'initiative privée sont encore peu nombreux. Sur 49 écoles secondaires, 8 seulement possèdent des salles de gymnastique et des terrains de jeux. Il existe en Pologne russe une association qui, sous le nom modeste de « Société hygiénique », multiplie ses efforts et ses sacrifices pour le bien de la jeunesse. Elle a fondé, à ses frais, sans le moindre encouragement, 5 jardins

Ce parc couvre une superficie d'environ 81 hectares. Sa situation est admirable; il est situé entre deux des faubourgs les plus populeux où la jeunesse est très nombreuse. Il est en outre à proximité de 10 grandes écoles communales. Ce terrain est couvert de vastes pelouses de gazon qui se prêtent admirablement bien aux jeux et aux divers sports, surtout aux différents jeux de balle qui sont très en faveur au Danemark.

La ville de Copenhague a dépensé 2.400.000 francs pour son aménagement. Dans cette somme, il n'est pas fait mention du prix du terrain qui appartenait à la ville. Comptée au prix d'évaluation de ces terrains, la valeur du terrain affectée à ce parc serait au moins de 25 millions.

Pour la commodité des joueurs, la ville a fait construire un édifice avec vestiaire pour 1.000 personnes et un établissement de bains accessible à tous, moyennant une faible rétribution.

Sur une partie du terrain déjà clôturée sont aménagées des pelouses spéciales pour le foot-ball, le cricket et les sports athlétiques.

Ces pelouses sont laissées aux clubs sportifs pour les présentations ou les matchs pour lesquels il sera perçu une entrée. Pour les petits enfants, on aménage trois emplacements spéciaux pour les jeux, et situés de façon à ce qu'ils soient bien abrités par des plantations d'arbres. Ces emplacements sont munis de bancs, de fontaines, de tas de sables pour les jeux et d'un hangar couvert où, en cas de pluie, les enfants peuvent trouver un abri.

Enfin, chaque emplacement possède deux cabinets

d'aisance, l'un pour les garçons, l'autre pour les filles. Deux des emplacements sont situés sur les bords d'un petit lac d'un demi-hectare; l'eau y est très peu profonde, afin de permettre aux enfants d'y patauger et d'y faire naviguer leurs bateaux.

Le parc est ouvert de tous les côtés et on laisse au public la plus grande liberté possible de se promener sur les pelouses et dans les parties boisées.

L'Etat n'est pas resté indifférent à ce mouvement régénérateur. Il accorde des subventions qui sont distribuées aux écoles qui en font la demande et qui prou-

vent qu'elles ont organisé des sociétés de jeux en commun et qu'il y a des instituteurs capables de les diriger.

C'est dans leur patriotisme que les Danois puisent la conviction qui les fait consentir aux sacrifices dont nous venons de donner un aperçu. Moins leur armée est nombreuse, plus il faut que les hommes en soient solides et aient à la fois un corps robuste et la conscience de leur devoir. C'est pourquoi, dès l'enfance, les écoliers apprennent sur les terrains de jeux à fortifier leurs membres, et c'est pourquoi aussi le jeu s'accompagne de chants nationaux et, comme aux Etats-Unis, le salut du drapeau est le prélude de l'action joyeuse. La ville de Copenhague a eu un geste admirable, et devant l'intérêt que présente l'organisation des terrains de jeux au point de vue de la vitalité, elle n'a pas hésité à s'imposer les plus gros sacrifices. Il serait à souhaiter que la ville de Paris suive un pareil exemple et songe à organiser au plus tôt des terrains de jeux qui seraient une source de prospérité pour la jeunesse française.

LES TERRAINS DE JEUX EN FRANCE

Quand on songe à la situation des terrains de jeux à l'étranger, à l'ardeur patriotique de tous les peuples, à répandre sur l'étendue de leurs territoires les avantages des jeux de plein air, aux faibles progrès réalisés chez nous, on ne peut s'empêcher de déplorer l'indifférence que la France témoigne à une question d'où dépend l'avenir du pays. Est-ce à dire que nous n'y avons jamais songé? Assurément non! La question a été posée plusieurs fois, mais elle n'a jamais été résolue. Il y a quelques années un Français d'adoption, Raphaël Bischoffsheim, institua un concours sur les moyens de combattre la décadence physique et morale dont on croyait la France menacée. Le Ministre de l'Instruction publique accepta d'être l'arbitre de l'épreuve et le prix fut décerné au général Lewal, ancien ministre de la guerre. Dans son traité *L'Agonistique, jeux actifs et amusants* (1), le général demandait la création à peu de

(1) Général Lewal. — *Agonistique, jeux actifs et amusants*, Paris, L. Baudouin, 1890, in-18, 192 pages et 1 plan.

distance des grandes villes, d'un terrain desservi par une ligne de tramways scolaires et aménagé pour les jeux et exercices de tous genres. Il montrait les avantages de l'organisation qu'il préconisait pour l'éducation physique et le relèvement de la race. Plus récemment en 1908, M. Dausset (1), un conseiller municipal qui fut pendant quelques années professeur d'un collège libre, saisissait ses collègues d'une proposition au sujet du déclassement des fortifications et faisait valoir que la santé d'une ville dépend de l'étendue de ses espaces libres, de même que la santé d'un homme dépend surtout de l'état de ses poumons : « N'oublions pas, nous disait-il, que c'est désormais une nécessité sociale de réserver à la population laborieuse et pauvre, à laquelle les déplacements sont interdits, la possibilité de se reposer à l'air libre sur place.

« Au moyen de ces espaces libres, nous pourrions enfin donner satisfaction aux divers besoins qui se sont manifestés en ces derniers temps : nous favoriserons à notre population parisienne l'accès de vastes terrains de jeux et d'exercices physiques, de jardins ouvriers, de larges parcs où pourront se reposer tous les travailleurs privés d'arbres et de verdure. »

Malheureusement les propositions de l'honorable conseiller municipal ont dû être rejetées par suite de difficultés politiques. Néanmoins, de bonnes volontés se sont groupées en associations et en ligues pour mener à bout l'œuvre de l'organisation des terrains de jeux.

(1) Louis Dausset. — *Bulletin du Conseil municipal de Paris*, 1908, n° 73 et 1909, n° 110.

Quelques ligues se sont formées : tout d'abord la Ligue d'Alliance Hygiène Sociale, qui entretient des rapports très suivis avec le Musée social. La Ligue de l'Enseignement dont le dévouement et l'activité sont remarquables. La Ligue pour les espaces libres, l'assainissement et les sports, qui s'est groupée au début de 1909 sous la pré-

sidence de M. Doumer. La Ligue pour les parcs et les systèmes de jardins qui s'est groupée autour de M. Forestier, enfin la Ligue d'Hygiène Scolaire dont nous n'avons pas besoin de rappeler le rôle actif et dévoué. Toutes ces ligues ont proclamé les avantages de l'organisation des terrains de jeux : elles ont montré combien les jeux de plein air avaient d'importance et combien grande s'imposait la nécessité des terrains de jeux; mais hélas! jusqu'à présent, peu de choses ont été réalisées pratiquement. Un premier pas toutefois a été fait, grâce

à la Ligue d'Hygiène Scolaire, et nous devons la remercier d'avoir été la première à donner l'exemple. Le jeudi 19 juin 1913, la Ligue d'Hygiène Scolaire inaugurait le premier terrain de jeux (1), sur l'esplanade de la caserne des Tourelles, en présence de MM. les docteurs

Albert Mathieu président de la Ligue, mon maître M. Méry secrétaire général, M. Dufestel vice-président, Paul Virot conseiller municipal du quartier; de MM. les conseillers municipaux du XXe arrondissement, de MM. Boblet, Gobert et Rochet de l'École militaire de Joinville. Cinquante enfants de l'école de la rue Pelle-

(1) Ces clichés sont dûs à l'obligeance de M. le Directeur de l'*Excelsior*.

port, choisis parmi les plus chétifs, ont exécuté sous la direction du sergent-major Cazade un certain nombre de jeux. Ils ont joué aux barres, au jeu du drapeau, à la lutte à la main, et ont montré à tous ces jeux une ardeur enthousiaste. Ces débuts sont plein d'espérance. Tous

les jeudis, ces enfants confiés aux bons soins d'un moniteur de Joinville viendront jouer sur la place des Tourelles, et les résultats obtenus seront des plus bienfaisants pour ces petits organismes. Il est de toute nécessité pour les écoliers de Paris et de nos grandes villes de jouer en plein air, et c'est pour eux tout d'abord que nous réclamerons la création de nouveaux terrains de jeux. Dans les campagnes, les espaces libres abondent où les

enfants peuvent jouer en plein air, et il n'est pas nécessaire de les pourvoir d'emplacements spéciaux; ils trouveront largement en dehors de l'école de quoi prendre leurs ébats. Il en est autrement dans les grandes villes, et surtout dans la banlieue, peut-être même la banlieue est-elle plus déshéritée à cet égard que Paris!

La Ligue des espaces libres reproche justement aux villes qui se sont créées autour de Paris, d'avoir négligé de faire des réserves, d'avoir prévu dans les plans et les cahiers des charges, le respect de vastes places et de jardins pour les jeux. Si le hasard nous mène à nous promener dans telle ou telle petite ville de banlieue, nous remarquons que les quelques espaces libres sont transformés en squares et en jardins publics traversés d'allées souvent étroites, et composés de massifs de roses, d'héliotrope, de géraniums, et de toutes espèces de fleurs dont les doux parfums viennent enivrer les promeneurs. On y voit aussi quelques bancs où les bons retraités viennent fumer leur pipe et lire leur journal; ces jardins sont quelquefois entourés d'une double haie de fusains ou de lauriers, retraite charmante pour les amoureux. Ces jardins sont certainement bien agréables, mais le reproche à leur faire, c'est de priver les enfants de la ville d'un espace qui serait certainement des plus utile à leur santé. Si des pelouses remplaçaient les massifs de fleurs, on priverait d'un petit plaisir quelques promeneurs et on rendrait à notre jeunesse scolaire des services inouïs en leur permettant de jouer en plein air.

Si nous envisageons l'utilité des terrains de jeux à Paris, elle est non seulement indiscutable, mais de

toute nécessité. Nous savons que depuis la loi sur les congrégations la quantité d'élèves qui occupaient les établissements congréganistes, se sont tous réfugiés dans les écoles communales. Le grand nombre des élèves a provoqué une véritable congestion dans ces écoles et les cours déjà réduites sont devenues insuffisantes. Si nous visitons nos écoles parisiennes, nous sommes à nous demander comment des enfants peuvent même contenir dans une cour dont la surface est des plus réduites. Ces cours offrent de plus de véritables dangers: elles sont étroites, encaissées, mal aérées et favorisent toutes espèces de contagion. Nous savons, d'autre part, que l'on construit beaucoup à Paris. Ces écoles sont donc entourées d'édifices de 6 à 7 étages qui étouffent les cours et empêchent les rayons bienfaisants et parasiticides du soleil de venir s'y jeter. Aussi les cours de nos écoles parisiennes ne peuvent pas mieux être comparées qu'à des puits, de véritables puits scolaires. Comment voulez-vous instituer le jeu dans des écoles? L'enfant ne pouvant se remuer, ne pourra pas jouer.

Avez-vous jamais assisté à une récréation? C'est un spectacle navrant: on voit de jeunes enfants tourner l'un après l'autre autour d'une cour; gênés dans leurs mouvements, ils se bousculent, se mettent en colère, se disputent et on voit de l'aigreur dans ces caractères si jeunes cependant. On sent qu'ils voudraient s'amuser, se livrer aux ébats naturels aux enfants de cet âge: ils sont bridés dans leurs mouvements et en sont réduits à ce péripatétisme dont l'abus est scandaleux.

Il est temps de mettre une fin à un tel supplice et de donner à nos petits enfants, espoir de la France de demain, des terrains de jeux où ils pourront se développer et se fortifier. Il leur faut donc de l'air et un espace libre. Faire jouer en plein air, tel est le but qu'on doit atteindre, et pour ce faire, nous le répétons et ne le répéterons jamais assez, il faut des terrains de jeux. C'est non seulement la condition essentielle du développement physique et moral, mais encore une condition primordiale de l'hygiène.

Il est certain, que si à Paris. quelques quartiers entassés et très populaires étaient dégagés par la destruction de vieilles habitations, et si le sol libre était occupé par un terrain de jeux, l'aération se ferait mieux, et tout le monde profiterait de l'avantage de semblables créations. Au moment où la tuberculose fait de tels ravages en France, il serait bon de réfléchir et de songer aux mesures à prendre pour conjurer le mal.

Les endroits ne manquent pas à Paris où on pourrait installer des terrains de jeux, soit au centre de la capitale, soit à proximité. Ne pourrait-on pas utiliser des squares, des jardins publics, des avenues ou encore des esplanades ? Il serait facile d'y établir momentanément quelques espaces spécialement affectés à la jeunesse scolaire. On pourrait utiliser encore les terrains de manœuvre, quand ces derniers ne seraient pas occupés par les soldats. Il suffirait de s'entendre avec les autorités militaires pour obtenir une autorisation. Que d'endroits connus qui sont prêts à recevoir un terrain de jeux. Par exemple : l'esplanade des Invalides,

l'avenue de Breteuil, le terrain situé en face de l'école du xxe devant la caserne des Tourelles, au Champ-de-Mars, au bois de Boulogne, au bois de Vincennes.

Enfin dans les squares municipaux, deux ou trois terrains pourraient être aménagés. Au Luxembourg, aux Tuileries, au Jardin des plantes on pourrait encore créer des espaces libres, encadrés de verdure, ou comme le dit si harmonieusement M. Bougier, tapissés de ce gazon léger, tenace et comme soyeux, vrai feutre végétal dont l'épiderme souple et élastique s'adaptera admirablement à l'usage de la pelouse pour l'entrainement juvénil. Enfin, quand l'éternelle question des fortifications sera résolue, nous aurons des endroits admirables et tout indiqués pour l'établissement de terrains de jeux.

La démolition des fortifications a été l'objet de nombreuses polémiques, et il paraîtrait inutile de vouloir y revenir : néanmoins, parlant au nom de l'hygiène sociale, nous nous faisons un devoir de demander aux administrations intéressées, à l'administration du génie et à la Ville de Paris, de faire des efforts pour mettre en exécution les promesses faites depuis déjà longtemps. Nous avons déjà parlé des tentatives de l'honorable M. Dausset pour la désaffection de l'enceinte fortifiée. M. Siegfried a émis à ce sujet plusieurs demandes. Un rapport de M. Hénard concluait à la création de 13 terrains de jeux d'une surface de 1 à 4 hectares répartis sur le périmètre de l'enceinte supprimée. Aucun projet n'a abouti. Il serait temps de songer sérieusement à la réalisation de ces projets. L'existence des fortifications, foyers d'épi-

démies, repaire d'apaches est une honte pour la capitale. Sans parler de la sécurité publique et de l'assainissement que procurent la démolition des fortifications, songez à l'espace libre qu'elle permettrait d'occuper. Paris étendrait ses limites; de superbes maisons pourraient se construire sur le terrain libre et les quartiers entassés du centre de la capitale pourraient s'élargir et respirer à l'aise. Les vieilles maisons feraient place à des terrains de jeux, et tout Paris profiterait de ces immenses avantages.

Quel rêve admirable que celui de voir ces projets se réaliser? Terrains de jeux au centre de la capitale : donc assainissement des quartiers populaires très entassés et énormes bienfaits rendus à notre jeunesse scolaire! Terrains autour de Paris : source inépuisable d'oxygène où les jeux de plein air seront la sauvegarde de nos enfants.

Toutes ces raisons devraient donner à réfléchir aux représentants de la ville de Paris, chargés de la santé et du bonheur de leurs administrés. Ce n'est plus une question d'argent qui doit faire hésiter à sauver la vie à des milliers d'êtres humains. Et certainement, il y a encore des hommes de cœur pour comprendre que c'est de la hâte mise à exécuter tous ces projets que dépendront tous les bienfaits de l'organisation des terrains de jeux.

Si de nombreuses réformes s'imposent pour les écoliers de la classe populaire, école maternelle et école communale, il ne faut pas croire que les écoles de l'enseignement secondaire sont favorisées comme en Angle-

terre. Pour ces écoles également, il faudra organiser et créer des terrains de jeux.

Il est regrettable que dans certains collèges les jeux soient si peu en faveur. Nous avons parlé dans un chapitre précédent de ces élèves qui pour se donner un genre quelconque (genre assez stupide) tournent pendant des heures entières autour d'un préau! Il est certain que s'ils jouaient aux barres, à la pelote, au tennis ou à tant d'autres jeux, leur santé ne s'en porterait pas plus mal.

D'autres enfants, au contraire, voudraient jouer et ne le peuvent faute d'espace. Mais ce qui soulève l'indignation, c'est de voir des établissements posséder des espaces libres et de ne pas les utiliser : c'est incroyable! Il existe, dans les environs de Paris, une institution de jeunes filles qui possède un terrain de grande étendue où pousse une herbe magnifique et qui ne sert qu'au coup d'œil. La directrice de cette institution interrogée sur l'emploi de ce terrain et sollicitée d'y faire jouer les jeunes filles, se redressa indignée et répondit que l'accès de ces pelouses était interdit aux enfants. Le bel aspect de ces pelouses était réservé à l'admiration des visiteurs. Quelle hérésie! Il est certain que cette directrice a beaucoup à apprendre et qu'il serait nécessaire de lui faire pendant quelque temps des conférences sur les bienfaits des jeux. Elle ignore à n'en pas douter la joie d'être mère et se préoccupe fort peu de la santé de ses élèves. Il ne faut pas qu'un tel entêtement ne prive plus longtemps les jeunes filles d'un terrain admirable, situé au sein même de cette institution, et il serait du devoir

des autorités supérieures de transformer au plus tôt ces pelouses en terrains de jeux. Il semble tout d'abord qu'une réforme dans les idées soit la condition d'un progrès dans les habitudes.

Il est impossible, en effet, de pourvoir chaque école d'un terrain de jeux intérieur. Il n'est pas indispensable de donner à chacune d'elle un emplacement pour son usage exclusif; mais il paraîtrait préférable de grouper les établissements et de leur affecter en commun des espaces où les enfants seront conduits par les maîtres à des heures déterminées. Les conséquences seraient des plus heureuses : elles donneraient de la souplesse dans les horaires, et surtout dans les programmes de l'enseignement.

Pour réaliser ces vastes projets, il faut nécessairement des ressources; sans argent, il est impossible de songer à l'achat et à l'organisation des terrains? Comment résoudre le problème et à qui demander cet argent? A la caisse des écoles? Elle a déjà de nombreuses œuvres à alimenter : les cantines scolaires, l'Œuvre de l'habillement, l'Œuvre des colonies scolaires de vacances et ses ressources sont bien restreintes. Il est à ce propos bien fâcheux de constater le désintéressement du Conseil municipal de Paris pour l'alimentation de la caisse des écoles. La caisse des écoles, pour se procurer de l'argent, est forcée de faire appel à la générosité des particuliers. Je dirai même qu'elle fait un appel forcé et corrupteur, car si un monsieur désireux de porter à sa boutonnière la rosette d'officier d'Académie ou de l'Instruction publique n'a pas versé régulièrement sa coti-

sation annuelle, il est certain de renoncer à ses plus chères ambitions. C'est tout de même écœurant! En dehors de l'argent demandé aux particuliers, la caisse des écoles organise à son profit des fêtes d'une durée de 15 jours. Ces fêtes, en plein centre de la ville, ne font que favoriser les marchands de vin des quartiers occupés, et sont pour les habitants de l'avenue de Breteuil, du boulevard Pasteur et de l'Esplanade des Invalides un véritable fléau; de plus, elles occupent pendant 15 jours à 3 semaines des terrains où nos enfants pourraient venir jouer et dont ils sont privés pendant toute la durée de ces fêtes. Qu'on les organise en banlieue, et qu'un service de tramways les desserve, c'est parfait : mais les Parisiens sont déjà assez intoxiqués sans aller encore les saturer pendant quinze jours de poussières infectes, de microbes, de puces et de punaises, agents de la tuberculose.

Cependant le problème est difficile à résoudre, car la caisse des écoles du 18e arrondissement n'est alimentée que par l'argent de ces fêtes.

La caisse des écoles ne peut donc fournir d'argent? S'adresser aux contribuables n'est guère possible! les impôts augmentant chaque jour. Il est donc nécessaire de créer des organismes. Ces organismes auraient pour mission de porter la parole dans toutes les villes de France, de proclamer partout les bienfaits des jeux de plein air et l'utilité de créer des terrains de jeux. Ils recevraient de bienfaiteurs des offrandes qui serviraient à l'achat et à l'installation de ces terrains. Dès que leur rôle sera connu, ces organismes prendront une impor-

tance croissante dans la société contemporaine. La générosité des particuliers se manifestera, à n'en pas douter, comme en Angleterre et en Amérique. Quelques fêtes pourraient être données au profit des terrains de jeux.

Il faudrait surtout que la puissance publique vînt en aide à l'initiative privée, lui accordât quelques terrains, quelques espaces libres, et les progrès ne tarderaient pas à se réaliser.

Le Conseil municipal de Paris dépense chaque année 275.000 francs en subventions aux caisses des écoles des arrondissements de Paris pour le développement des colonies de vacances. Or, on est en droit de se demander si avec l'argent que coûtent ces colonies et les résultats hygiéniques obtenus il ne serait pas préférable de faire un meilleur usage de ces subventions. Quel est le but que se propose d'atteindre l'institution des colonies scolaires?

Envoyer les enfants à la campagne pour permettre aux jeunes organismes affaiblis de récupérer des forces nouvelles? C'est une idée des plus bienfaisantes : mais quand on réfléchit au petit nombre des enfants (1 p. 100 à peu près de la population scolaire) qui profitent de l'avantage des colonies scolaires, on peut admettre que ces 275.000 francs destinés à l'entretien dans des provinces lointaines de propriétés où ne vont que de rares enfants, trouveraient un meilleur usage dans la création à Paris même, et à côté des écoles, de vastes terrains de jeux. Nous sommes loin de contester les services que pourrait rendre l'institution de colonies

scolaires : mais étant donné le petit nombre d'enfants qui a le privilège de bénéficier de ce séjour à la campagne et les milliers d'enfants qui pourraient profiter des avantages d'un terrain municipal, il n'est pas douteux qu'il serait préférable d'accorder à la majorité le bénéfice d'une institution salutaire. Même au petit nombre de privilégiés qui font partie des colonies scolaires, il est impossible de ressentir des effets vraiment remarquables de leur séjour si peu prolongé à la campagne. Ce séjour est de 21 jours, car le Conseil municipal de Paris, pour augmenter le nombre des enfants qui en profitent, ne donne sa subvention qu'aux caisses des écoles qui réduisent à 21 jours la durée du séjour à la campagne. Quels effets voulez-vous que produise un séjour si court sur des enfants chétifs ou malades, quand on songe qu'un séjour d'un an au bord de la mer dans des sanatoria est souvent insuffisant? Pour que ces colonies soient réellement avantageuses, il faudrait faire bénéficier pendant plusieurs mois les enfants de la campagne, leur assurer une nourriture saine et abondante et avoir auprès d'eux un médecin qui veillerait à leurs petits corps et enfin que le nombre des enfants soit plus élevé. Ce serait, il est vrai, une dépense énorme, les 275.000 francs ne suffiraient plus. Dans ce cas, une solution se présente ; au lieu de dépenser la somme votée, pour l'institution des colonies de vacances, il serait préférable de consacrer ces subventions à l'organisation de vastes terrains de jeux où les enfants pourraient jouer toute l'année et dont les bienfaits s'exerceraient sur tous les élèves des écoles parisiennes.

Si le Conseil municipal ne veut pas distraire des colonies scolaires la somme entière de 275.000 francs, il peut du moins stipuler qu'une grande partie de ces largesses seront consacrées à établir les terrains de jeux scolaires et il aura bien mérité et de l'hygiène scolaire et de la population parisienne. Espérons que le Conseil municipal ne restera pas impassible à notre demande et qu'il fera tous ses efforts pour nous donner entière satisfaction. Nous faisons appel à son esprit de patriotisme et d'humanité. Il donnera l'exemple, et toutes les villes importantes de la France le suivront : ainsi tout le pays pourra bénéficier des avantages de ces organisations.

Il reste à déterminer comment seront organisés ces terrains de jeux? M. Bellan a organisé à Bry-sur-Marne le vaste terrain de jeux de la « Société d'enseignement moderne d'éducation physique et de préparation militaire ». Ce vaste terrain d'une superficie de 55.000 mètres carrés est divisé en terrains destinés aux jeux de football : au fond du parc se trouve la série complète des agrès de gymnastique; des haies pour les sauts d'obstacles se dressent pour l'entraînement des futurs soldats. 3 superbes jeux de tennis y sont également aménagés. On y voit un stand admirable. Une piscine entourée de salles de bains avec tout le confort moderne va être construite. Une vaste salle de fête est en construction. Rien n'y manque. On y trouve également une cuisine où s'étale un vaste fourneau, qui servira à apprendre aux jeunes gens les secrets de l'art culinaire. Enfin ce terrain est entouré d'arbres superbes et d'al-

lées agréables. M. Bellan a eu certainement une heureuse idée d'organiser ce terrain idéal et on ne doit que le féliciter de cette initiative. Il serait toutefois exagéré de vouloir, pour nos jeunes écoliers parisiens, une institution analogue qui serait dispendieuse et qui en répondant à tous les besoins d'une culture physique, est peut-être par trop parfaite. Nos désirs seraient plus modestes, et notre seule ambition serait de posséder de vastes terrains recouverts de pelouses et un vestiaire affecté à chaque terrain.

*
* *

Il ne suffit pas d'avoir des terrains de jeux, il faut encore donner aux jeux une organisation, si nous voulons obtenir les résultats que nous leur demandons. Les jeux seront libres, et surtout pas de contrainte : l'émulation et l'exemple de la majorité vaincront insensiblement la résistance des septiques. Les jeux seront différents pour les jeunes enfants et les adolescents. Les élèves seront groupés d'après leur âge. On ne peut pas, en effet, lancer dans une cour les petits et les grands : ce serait la lutte incessante des plus forts contre les plus faibles et les jeux, dans ce cas, seraient plutôt dangereux qu'utiles. Non, on groupera les enfants, par exemple de 6 à 10 ans, de 10 à 15 ans, et de 15 à 18 ans.

Ainsi chaque groupe pourra exécuter les jeux qui conviendront le mieux à l'âge des joueurs. Nous ne nous arrêterons pas sur les jeux à conseiller ; partout on joue aux barres, à la pelote, à la balle chasseur, à la balle au but, au foot-ball, au tennis, etc. Tous ces jeux sont

excellents, mais ils doivent être dirigés, et c'est précisément de cette direction que dépendront les bienfaits des jeux. Par qui les jeux doivent-ils être dirigés? Le choix du maître n'est-il pas le meilleur? Le maître devra être à la fois surveillant, entraîneur et arbitre. Au préalable, il apprendra la théorie des jeux, l'enseignera à son tour à ses élèves, jouera avec eux et donnera l'exemple. On peut m'objecter que l'influence du maître sera diminuée? N'en croyez rien, le maître jouant avec ses élèves, deviendra pour eux le camarade qu'on aimera et qu'on respectera, et non le tyran que l'on craint et que l'on redoute.

D'ailleurs, depuis la nouvelle loi, les instituteurs doivent, avant d'exercer, faire un séjour à l'École d'application de Joinville où, sous la direction du dévoué lieutenant Gaubert, ils apprennent les jeux à enseigner aux enfants des écoles communales.

Une réforme de très haute importance serait indispensable si nous voulons faire jouer nos enfants : c'est de dégager la responsabilité du maître en cas d'accidents. C'est regrettable à dire, mais on s'acharne en France à rendre les jeux presque impossibles. Les articles 1382, 1383, 1384 du code Civil rendent les maîtres responsables des accidents survenus à leurs élèves pendant les récréations. Conséquence : pour éviter les accidents, les enfants ne jouent pas. Dans le *Bulletin de l'Enseignement* du mois d'août 1913, M. Pinset écrivait : « Lorsque la loi du 20 juillet 1899 fut votée, les maîtres de l'enseignement public se crurent enfin délivrés du cauchemar qu'avait si longtemps fait peser sur eux

l'article 1384. La chose paraissait, en effet, hors de doute ; voici ce que disait textuellement la loi nouvelle :

« Article 1er. — La disposition suivante est ajoutée au dernier alinéa de l'article 1384 du Code civil : « *Toutefois la responsabilité civile de l'Etat* est substituée à celle des membres de l'enseignement public.

« Article 2.— L'action en responsabilité contre l'Etat, dans le cas prévu par la présente loi, sera portée devant le Tribunal civil ou le juge de paix du lieu où le dommage aura été causé et dirigé contre le Préfet du département. »

Ce texte est précis ; on y trouve en toutes lettres que, dans les cas où doit s'appliquer l'article 1384, c'est l'État qui est civilement responsable, et non plus le professeur ou l'instituteur ; il dit non moins explicitement que l'action en responsabilité devra être portée contre l'État en la personne du Préfet. Comment imaginer qu'on put équivoquer sur un point si clairement établi. C'est pourtant ce qui arrive. Certes, il convient de se défier toujours un peu de la manière dont l'État, quand il est intéressé, interprète les lois. Nous avons un exemple mémorable dans la subtile transformation en simple *aptitude*, du droit à pension des fonctionnaires, inscrit au moins dix fois dans la loi de 1853. Mais du moins, il y a dans la loi de 1853 un article 19 et un article 20 dont on a pu abuser, tandis que, semble-t-il, la loi de 1899 ne contient rien de tel. Alors voici qu'on a trouvé : le législateur ayant substitué la responsabilité de l'État à celle des instituteurs publics à raison des dommages causés par leurs élèves « pendant le temps qu'ils sont *sous sa*

surveillance ». On chicane aujourd'hui sur la détermination de ce temps de surveillance. Ajoutons que par une ingénieuse combinaison des articles 1382 et 1383 avec l'article 1384, les intéressés arrivent à mettre en cause directement l'instituteur, même dans les cas où il aurait le droit de se croire tout à fait garanti. De sorte que l'effet de la loi devient à peu près nul, et qu'il va falloir poursuivre l'établissement de dispositions plus impérieuses et plus efficaces si l'on ne veut pas laisser les membres de l'enseignement public exposés presque autant qu'autrefois à des risques immérités. Le Gouvernement doit donc garantir l'instituteur : il assure bien les responsabilités des officiers dans l'armée. Pourquoi n'en ferait-il pas autant pour les membres de l'enseignement primaire et secondaire? Il est déplorable de voir des instituteurs qni ont un traitement de 2.500 fr. à 3.000 fr. payer à une famille une rente de 1.000 francs par an pour un accident causé à des élèves sous leur surveillance.

C'est la ruine morale et physique de ces hommes qui font l'éducation de notre jeunesse. Une réforme s'impose. Si l'Etat ne veut pas par une loi nouvelle garantir l'instituteur ou le maître chargé de la surveillance des élèves, qu'il assure l'instituteur ou lui rembourse chaque année l'argent de l'assurance.

Pourquoi encore obliger les membres de l'enseignement à payer une assurance contre les accidents?

Le Gouvernement doit assurer l'instituteur ou appliquer à la lettre l'article 1384 dans lequel il se déclare responsable des accidents. C'est à cette condition que

les jeux retrouveront leur animation dans toutes les écoles et qu'on pourra obtenir de bons résultats.

Il nous reste un conseil à donner aux parents, qui sont toujours à empêcher leurs enfants de jouer. Pères et mères de famille, laissez donc vos petits s'ébattre en plein air; les jeux loin de nuire à leur santé, ne feront que de les fortifier. Les jeux sont la préparation idéale d'une santé robuste, de la force et de la volonté. Que de parents pourraient venir en aide au développement de nos idées, Les familles de la classe élevée pourraient chaque année verser par enfant une somme de 50 à 100 francs pour l'organisation et la création de terrains de jeux où leurs enfants profiteraient des avantages des jeux de plein air.

C'est grâce à la concentration des bonnes volontés qu'on pourra réaliser tous ces projets. Que Paris donne l'exemple ! Il entraînera ainsi toutes les autres grandes villes de France.

Au moment de terminer ce travail, nous lisons dans le *Journal*, un passage de l'article de M. Georges Prades (1) : « Nous avons vu, et M. Poincaré a particulièrement applaudi la classe enfantine de cette primaire : de jeunes enfants, de fillettes et garçons, en classes séparées, le torse nu ou la blouse légère pour les fillettes d'un certain âge, jambes nues par ce temps brumeux, exécutant en cadence, sous la conduite de moniteurs drapés dans des péplums, et de monitrices aux silhouettes fines, évocatrices de Dianes chasseresses, tous les mou-

(1) Extrait du *Journal* du 20 octobre 1913 : Voyage de M. Poincaré à Reims.

vements qui replacent le corps humain dans les attitudes et les efforts qui lui sont naturels.

« La plupart de ces enfants hospitalisés, fils ou filles de parents inconnus ou disparus, ou défaillants, portent à leur arrivée au collège toutes les tares lourdes des naufragés de la vie : près de 50 p. 100 de rachitiques, 8 à 10 p. 100 de tuberculeux, me dit le docteur Sleckel, chef des services médicaux du collège. En moins d'un mois, l'amélioration est extraordinaire. Les corps voûtés se redressent. La petite plante humaine, déformée, pousse droite dès qu'elle est en pleine terre et la pleine terre, ici, c'est le soleil, c'est la lumière, c'est l'air, agissant une heure par jour sur des torses nus, faisant affluer le sang à la peau comme la sève ».

Nous sommes heureux de voir que le gouvernement a, par son heureuse initiative, favorisé le développement corporel. La visite du Président de la République au Parc Pommery donnera un nouvel élan aux exercices corporels et aux jeux de plein air.

CONCLUSIONS

Les exercices physiques et les jeux de plein air ont pris ces dernières années une grande importance dans l'éducation. L'organisation des terrains de jeux a vivement attiré l'attention des pouvoirs dirigeants. Dans tous les pays étrangers, en Amérique, au Danemark. en Suède, en Angleterre et en Pologne, l'organisation des terrains de jeux a été reconnue comme nécessaire au développement de la race.

En France, grâce au dévouement de nombreuses sociétés, et surtout de la Ligue d'hygiène scolaire, de sérieux progrès ont été réalisés. Mais, hélas! il reste beaucoup à faire, les terrains de jeux sont peu nombreux et leur nécessité s'impose de plus en plus.

I. — *Ces terrains sont surtout nécessaires* pour les écoliers des grandes villes. Dans les campagnes, les espaces libres abondent où les enfants n'ont pas besoin d'être pourvus d'emplacements spéciaux. Ils trouvent largement hors de l'école de quoi prendre leurs ébats. Il en est autrement à Paris et surtout dans la banlieue.

Peut-être même la banlieue est-elle plus déshéritée à cet égard que Paris. La Ligue des espaces libres reproche justement aux villes qui se sont créées autour de Paris d'avoir négligé de faire des réserves, et de ne pas avoir prévu dans les plans et cahiers des charges, le respect de vastes places pour les jeux. Les terrains de jeux sont indispensables dans les écoles publiques des grandes villes. A Paris, les cours des écoles sont encaissées. Les jeux y sont impossibles. Dans ces dernières années, cet état de chose n'a fait que s'aggraver par l'augmentatoin de la population scolaire, par la construction d'immeubles de rapport qui étouffent les cours et en font de véritables *puits scolaires*. Le spectacle d'une récréation est navrant; les enfants tournent l'un après l'autre, le péripatétisme est devenu un abus; un remède s'impose.

II. — Des terrains de jeux doivent être *organisés*. Il est impossible de pourvoir chaque école d'un terrain de jeux intérieur. Il n'est pas indispensable de donner à chacune d'elle un emplacement pour son usage exclusif. Il est préférable de grouper les établissements et de leur affecter en commun des espaces où les enfants seront conduits par leurs maîtres à des heures déterminées. On pourrait déjà organiser des terrains dans les squares, les jardins publics, esplanades, avenues, champs de manœuvres militaires, mais il sera préférable d'établir les terrains de jeux près des écoles.

III. — L'organisation de ces terrains nécessite des *capitaux*. A qui faudra-t-il s'adresser pour les trouver?

A la caisse des écoles? C'est impossible; elle a trop d'œuvres à alimenter. Au contribuable? Encore moins. Il faut donc avoir recours à la formation d'organismes, proclamant par la parole la nécessité des terrains de jeux et acceptant l'argent des bienfaiteurs. Ces organismes seront très importants dans la société contemporaine, leurs ressources s'accroîtront à mesure que leur rôle sera plus connu. On donnera quelques fêtes au profit des terrains de jeux. Enfin on devra unir l'initiative privée et la puissance publique.

IV. — Il ne suffit pas d'avoir des terrains bien aménagés; il faut étudier le *rôle du maître*, qui devra être surveillant, entraîneur, arbitre. Il faudra nécessairement faire l'éducation du maître.

V. — Il est une réforme nécessaire : c'est le *dégagement de la responsabilité du maître* en cas d'accidents. L'Etat doit garantir l'instituteur comme l'officier. (Application de l'article 1384 du Code civil).

VI. — Enfin, il faudra faire l'éducation des parents, leur faire comprendre *le ridicule* d'empêcher les enfants de jouer et solliciter leur concours dans l'œuvre de l'organisation des ter rains de jeux, par une légère cotisation annuelle.

Vu : le Président,
WEISS

Vu : le Doyen,
LANDOUZY

Vu et permis d'imprimer :
Le Vice-Recteur de l'Académie de Paris,
L. LIARD

BIBLIOGRAPHIE

Alliance d'hygiène sociale.— Congrès de Roubaix, 20-22 octobre 1911.

Brisson. — Pelote Basque (*Annales politiques et littéraires*, 21 septembre 1913.

Comité Danois. — *Les œuvres de l'hygiène hors de l'école en Danemark* (Copenhague, 1910).

Congrès général de la Fédération des maîtres de gymnastique allemands à Darmstadt, du 12 au 15 mai 1910.

Congrès International d'Hygiène scolaire. Paris (2-7 août 1910).

Congress (Second International) on school hygiène. London, 1907, Tome I, page 273.

Congress (Second International) on school hygiène. London, 1907, Transactions, I, page 172.

Dausset. — *Rapport au Conseil municipal de Paris*, 1908, n° 91, page 5.

Dausset (Louis.). — *Bulletin du Conseil municipal de Paris*, 1908, n° 73 et 1909, n° 110.

Forestier (J.-C.), — *Grandes villes et système de parcs.* Paris Hachette, 1906.

Gesunde Jugend. — X^e^ année, fascicules 3-4 (août 1910), page 113.

Hygiène scolaire. — N° 35 (juillet 1911), page 185.

Hygiène scolaire. — N° 22 (avril 1908), pages 107-121, la grande discussion qui a suivi les conférences de MM. Dufestel et Lagrange sur l'éducation physique.

Jusserand J.-J.). — *Les sports et jeux d'exercice dans l'ancienne France*, pages 1 et 164.

Lewal (**Général.**) — *Agonistique, jeux actifs et amusants*, Paris, Baudouin, 1890.

Mosso. — *Les exercices physiques et le développement intellectuel*, trad. de l'italien par Valentine Claudius-Jacquet.

Piasecki (**Eugène**). — *Organisation des jeux scolaires en Pologne* (Congrès III), p. 247.

Richter. — *Des jeux chez les Grecs et les Romains*, trad. par Bréal et M. Schwob, Paris, Bouillon, 1891, page 121.

Rougier. — *Terrains de jeux*, page 36.

Spencer (**Herbert**). — *Faits et commentaires*, page 252.

COULOMMIERS
Imprimerie DESSAINT et Cie.